



CWAPE
Commission
Wallonne
pour l'Energie

Date du document : 28/11/2018

DÉCISION

CD-18k28-CWaPE-0254

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE TARIFS PÉRIODIQUES ET NON PÉRIODIQUES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ 2019-2023 DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AIEG

Rendue en application de l'article 43, § 2, alinéa 2, 14°, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, des articles 2, § 2, et 7, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité et des articles 5, § 3, 6, § 2, et 96, § 5, de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023

Table des matières

Approbation de la proposition de tarifs périodiques et non périodiques de distribution d'électricité 2019-2023 du gestionnaire de réseau de distribution AIEG	1
1. BASE LÉGALE	4
2. HISTORIQUE DE LA PROCÉDURE	5
3. RÉSERVE D'ORDRE GÉNÉRAL	7
4. PROPOSITION DE TARIFS PÉRIODIQUES DE DISTRIBUTION POUR LA PÉRIODE RÉGULATOIRE 2019-2023	8
4.1. <i>Revenus autorisés des années 2019 à 2023</i>	8
4.2. <i>Contrôles effectués</i>	8
4.2.1. Réconciliation entre les recettes budgétées et le revenu autorisé 2019-2023	9
4.2.2. Les tarifs périodiques de distribution – prélèvement	10
4.2.3. Les tarifs périodiques de distribution – projets innovants	12
4.2.4. Les tarifs périodiques de distribution – injection	12
4.2.5. Contrôle de la cohérence globale des tarifs périodiques de distribution 2019-2023	13
4.3. <i>Évolution des tarifs périodiques de distribution 2018-2023</i>	15
4.3.1. Évolution du revenu autorisé 2017 - 2019	15
4.3.2. Évolution des volumes	16
4.3.3. Évolution tarifaire pour un client-type de chaque niveau de tension	19
5. PROPOSITION DE TARIFS NON PÉRIODIQUES DE DISTRIBUTION POUR LA PERIODE REGULATOIRE 2019-2023	25
5.1. <i>Contrôles effectués</i>	25
5.2. <i>Evolution des tarifs non périodiques entre 2018 et 2023</i>	26
5.3. <i>Uniformisation des tarifs non périodiques</i>	26
5.4. <i>Réserve relative aux règlements de viabilisation</i>	27
6. DÉCISION	28
7. VOIE DE RECOURS	29
8. ANNEXES	30

Index tableaux

Tableau 1	Réconciliation des charges et produits (prélèvement et injection) 2019	9
Tableau 2	Réconciliation des charges et produits (prélèvement et injection) 2020	9
Tableau 3	Réconciliation des charges et produits (prélèvement et injection) 2021	9
Tableau 4	Réconciliation des charges et produits (prélèvement et injection) 2022	10
Tableau 5	Réconciliation des charges et produits (prélèvement et injection) 2023	10
Tableau 6	Contrôle du calcul du tarif capacitaire prosumers	11
Tableau 7	Évolution du revenu autorisé entre 2015 et 2019	15
Tableau 8	Indices Santé 2020-2023	26

Index graphiques

Graphique 1	Évolution des volumes de prélèvements (hors transit et perte).....	16
Graphique 2	Évolution des volumes d'injections sur le réseau de distribution.....	17
Graphique 3	Évolution des pourcentages de perte.....	18
Graphique 4	Simulations des coûts de distribution des années 2018 à 2023 pour le client type T-MT (50 GWh – 9.8 MW).....	19
Graphique 5	Simulations des coûts de distribution des années 2018 à 2023 pour le client-type MT (2 gwh – 392 kW).....	20
Graphique 6	Simulations des coûts de distribution des années 2018 à 2023 pour le client-type T-BT (30.000 kwh – 5,9 kW).....	20
Graphique 7	Simulations des coûts de distribution des années 2018 à 2023 pour le client-type BT (1.600 kwh hp – 1.900 KWH HC).....	21
Graphique 8	Simulations des coûts d'injection des années 2018 à 2023 pour un producteur-type TMT eolien (22 gwh – 10 MW – 2.200H – 0% autoconsommation).....	23
Graphique 9	Simulations des coûts d'injection des années 2018 à 2023 pour un producteur-type MT biomasse (7.820 mwh – 1.15 MW – 6.800 h – 50% autoconsommation)	23
Graphique 10	Simulations des coûts d'injection des années 2018 à 2023 pour un producteur-type TBT/BT SOLAIRE (142.500 Kwh – 150 KW – 950 h –78% autoconsommation)	23

1. BASE LÉGALE

En vertu de l'article 43, § 2, alinéa 2, 14°, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, des articles 2, § 2, et 7, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité ainsi que des articles 5, § 3, et 6, § 2, de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023 (ci-après la méthodologie tarifaire 2019-2023), la CWaPE est chargée de l'approbation des tarifs périodiques et non périodiques de distribution des gestionnaires des réseaux de distribution.

Les articles 96 et 97 de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023, adoptée par le Comité de direction de la CWaPE le 17 juillet 2017, précisent, quant à eux, les dispositions applicables en matière de procédure d'approbation des tarifs de distribution en cas d'approbation de la proposition de revenu autorisé endéans le 31 mai 2018.

2. HISTORIQUE DE LA PROCÉDURE

1. En date du 29 mai 2018, la CWaPE a approuvé, en vertu de l'article 7, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité ainsi que des articles 5, § 1^{er}, et 56, § 5, de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023, la proposition de revenu autorisé adaptée (V4) du gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** dans sa décision référencée CD-18e29-CWaPE-0192.
2. En date du 31 août 2018, et conformément à l'article 96, § 1^{er} de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne, la CWaPE accusait réception de la proposition de tarifs périodiques et non périodiques de distribution 2019-2023 de l'**AIEG** sous la forme du modèle de rapport et de ses annexes.
3. Conformément à l'article 96, §2 de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023, la CWaPE a confirmé, en date du 11 septembre 2018, par lettre recommandée avec accusé de réception, ainsi que par courrier électronique, au gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** que sa proposition de tarifs périodiques et non périodiques de distribution est formellement complète.
4. En date du 26 septembre 2018, en application de l'article 96, §3 de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne, la CWaPE a adressé, au gestionnaire de réseau de distribution, par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi que par courrier électronique, ses questions complémentaires.
5. En date du 31 octobre 2018, et conformément à l'article 96, §4 de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne, la CWaPE accusait réception, en trois exemplaires par lettre avec accusé de réception ainsi que sous format électronique, des réponses aux questions complémentaires de l'**AIEG** et du modèle de rapport adapté (V2).
6. En date du 9 novembre 2018, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Liège du 23 octobre 2018 (R.G. n° 2017/RG/888 et n° 2017/RG/891) relatif à l'article 64, § 2, b, de la méthodologie tarifaire 2019-2023, la CWaPE a adressé un courrier aux GRD, afin de vérifier s'ils disposaient de la capacité matérielle à remplacer, chez les *prosumers* qui le demanderaient, les compteurs à simple flux par des compteurs à double flux pour le 1^{er} janvier 2020 au plus tard.
7. En date du 15 novembre, l'**AIEG** a confirmé sa capacité matérielle à remplacer, chez les *prosumers* qui le demanderaient, les compteurs à simple flux par des compteurs à double flux pour le 1^{er} janvier 2020.

8. En date du 20 novembre et suite aux demandes de la CWaPE des 7 et 20 novembre, l'**AIEG** a transmis une proposition adaptée de ses tarifs non périodiques.
9. Par la présente décision, la CWaPE se prononce, en vertu de l'article 43, § 2, alinéa 2, 14°, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, des articles 2, § 2, et 7, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité ainsi que des articles 5, § 3, 6, § 2, et 96, § 5, de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023, sur la demande d'approbation des tarifs périodiques adaptée (V2) du 31 octobre 2018 et sur la demande d'approbation des tarifs non périodiques de distribution datée du 20 novembre 2018 du gestionnaire de réseau de distribution **AIEG**.

3. RÉSERVE D'ORDRE GÉNÉRAL

La présente décision relative aux tarifs périodiques et non périodiques de distribution du gestionnaire de réseau de distribution se fonde sur les documents qui ont été mis à disposition de la CWaPE.

S'il devait s'avérer que, ultérieurement, les données reprises dans ces documents nécessitent une adaptation, la CWaPE se réserve le droit de revoir la présente décision à la lumière des données adaptées.

4. PROPOSITION DE TARIFS PÉRIODIQUES DE DISTRIBUTION POUR LA PÉRIODE RÉGULATOIRE 2019-2023

4.1. Revenus autorisés des années 2019 à 2023

Conformément à l'article 59, 2° de la méthodologie tarifaire 2019-2023, les tarifs périodiques de distribution annuels de prélèvement et d'injection sont déterminés de façon à ce que les recettes budgétées qu'ils génèrent ensemble couvrent le revenu autorisé de l'année à laquelle ils se rapportent.

Les revenus autorisés relatifs aux exercices d'exploitation 2019 à 2023 du gestionnaire de réseau de distribution ont été approuvés par le Comité de Direction de la CWaPE dans sa décision référencée **CD-18e29-CWaPE-0192** du 29 mai 2018.

4.2. Contrôles effectués

Sur la base de la proposition adaptée des tarifs périodiques et non périodiques de distribution 2019-2023 (V2) datée du 31 octobre 2018, la CWaPE a contrôlé le calcul des tarifs périodiques de distribution du gestionnaire de réseau de distribution.

Au terme de ces contrôles, la CWaPE acte le respect des règles d'établissement des tarifs périodiques de distribution 2019-2023 par l'**AIEG** telles qu'édictées par la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période 2019-2023.

La CWaPE a contrôlé que les tarifs périodiques de distribution ont été établis conformément aux articles 58 à 61 de la méthodologie tarifaire 2019-2023 et au décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité, notamment :

- Les tarifs périodiques de distribution sont présentés conformément aux grilles tarifaires définies par la CWaPE (cf. annexe I) ;
- Les tarifs assurent une stabilité des coûts de distribution pour les utilisateurs de réseau de distribution (cf. 4.3.3. Évolution tarifaire pour un client-type de chaque niveau de tension) ;
- Les recettes des tarifs annuels de prélèvement et d'injection couvrent, pour chaque niveau de tension, le revenu autorisé correspondant (cf. 4.2.1. Réconciliation entre les recettes budgétées et le revenu autorisé) ;
- Les tarifs réalisent au mieux les équilibres tels que visés à l'article 4, § 2, 5°, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité, et tiennent compte de la réflectivité des coûts liés aux différents niveaux de tension visée à l'article 5, § 2, de la méthodologie tarifaire (cf. 4.2.5. Contrôle de la cohérence globale des tarifs périodiques de distribution 2019-2023) ;
- Les différents tarifs sont uniformes sur le territoire du gestionnaire de réseau de distribution ou dans les zones correspondant aux territoires desservis par les gestionnaires du réseau de distribution au 31 décembre 2012.

Des contrôles spécifiques par catégorie de tarifs ont également été développés et sont présentés dans la suite de ce document (cf. 4.2.2. Les tarifs périodiques de distribution – prélèvement, 4.2.3. Les tarifs périodiques de distribution – projets innovants, 4.2.4. Les tarifs périodiques de distribution – injection).

4.2.1. Réconciliation entre les recettes budgétées et le revenu autorisé 2019-2023

Les dispositions de l'article 59, 2°, de la méthodologie tarifaire 2019-2023 précisent que les tarifs périodiques annuels de prélèvement et d'injection sont déterminés de façon à ce que les recettes budgétées qu'ils génèrent ensemble couvrent le revenu autorisé de l'année à laquelle ils se rapportent.

L'examen de la proposition de tarifs périodiques adaptée transmise par le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** permet à la CWaPE de confirmer, pour chaque niveau de tension, la réconciliation entre le revenu autorisé correspondant et les recettes budgétées obtenues en application des tarifs périodiques de prélèvement et d'injection.

TABLEAU 1 RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS (PRÉLÈVEMENT ET INJECTION) 2019

		BUDGET 2019														
Intitulé	TOTAL			TMT			MT			TBT			BT			
	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	
Prélèvements	I. Tarif pour utilisation du réseau de distribution	7.587.544	7.570.060	17.484	0	0	0	1.238.663	1.224.031	14.632	458.479	455.627	2.852	5.890.402	5.890.402	0
	II. Tarif pour les Obligations de Service Public	699.392	699.392	0	0	0	0	41.511	41.511	0	9.001	9.001	0	648.880	648.880	0
	III. Tarif pour les surcharges	1.361.034	1.361.034	0	0	0	0	639.255	639.255	0	45.972	45.972	0	675.807	675.807	0
	Redevance de voirie	574.733	574.733	0	0	0	0	269.942	269.942	0	19.413	19.413	0	285.377	285.377	0
	Impôts sur le revenu	786.302	786.302	0	0	0	0	369.313	369.313	0	26.559	26.559	0	390.430	390.430	0
	Autres impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IV. Tarif pour les soldes régulatoires	373.581	373.581	0	0	0	0	175.465	175.465	0	12.618	12.618	0	185.498	185.498	0	
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive		17.484	-17.484					14.632	-14.632		2.852	-2.852				
TOTAL	10.021.552	10.021.552	0	0	0	0	2.094.895	2.094.895	0	526.070	526.070	0	7.400.588	7.400.588	0	
Injection	I. Tarif pour utilisation du réseau de distribution	16.615	16.615	0	7.196	7.196	0	9.237	9.237	0	0	0	0	182	182	0
	TOTAL	16.615	16.615	0	7.196	7.196	0	9.237	9.237	0	0	0	0	182	182	0
TOTAL	10.038.167	10.038.167	0	7.196	7.196	0	2.104.132	2.104.132	0	526.070	526.070	0	7.400.770	7.400.770	0	

TABLEAU 2 RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS (PRÉLÈVEMENT ET INJECTION) 2020

		BUDGET 2020														
Intitulé	TOTAL			TMT			MT			TBT			BT			
	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	
Prélèvements	I. Tarif pour utilisation du réseau de distribution	7.671.956	7.654.472	17.484	0	0	0	1.358.138	1.343.506	14.632	462.208	459.356	2.852	5.851.610	5.851.610	0
	II. Tarif pour les Obligations de Service Public	733.346	733.346	0	0	0	0	41.542	41.542	0	9.007	9.007	0	682.796	682.796	0
	III. Tarif pour les surcharges	1.222.534	1.222.534	0	0	0	0	574.204	574.204	0	41.294	41.294	0	607.037	607.037	0
	Redevance de voirie	583.785	583.785	0	0	0	0	274.194	274.194	0	19.719	19.719	0	289.872	289.872	0
	Impôts sur le revenu	638.750	638.750	0	0	0	0	300.010	300.010	0	21.575	21.575	0	317.165	317.165	0
	Autres impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IV. Tarif pour les soldes régulatoires	373.581	373.581	0	0	0	0	175.465	175.465	0	12.618	12.618	0	185.498	185.498	0	
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive		17.484	-17.484					14.632	-14.632		2.852	-2.852				
TOTAL	10.001.418	10.001.418	0	0	0	0	2.149.349	2.149.349	0	525.128	525.128	0	7.326.941	7.326.941	0	
Injection	I. Tarif pour utilisation du réseau de distribution	16.876	16.876	0	7.309	7.309	0	9.381	9.381	0	0	0	0	185	185	0
	TOTAL	16.876	16.876	0	7.309	7.309	0	9.381	9.381	0	0	0	0	185	185	0
TOTAL	10.018.294	10.018.294	0	7.309	7.309	0	2.158.731	2.158.731	0	525.128	525.128	0	7.327.126	7.327.126	0	

TABLEAU 3 RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS (PRÉLÈVEMENT ET INJECTION) 2021

		BUDGET 2021														
Intitulé	TOTAL			TMT			MT			TBT			BT			
	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	
Prélèvements	I. Tarif pour utilisation du réseau de distribution	7.696.638	7.679.154	17.484	0	0	0	1.276.950	1.262.318	14.632	434.669	431.817	2.852	5.985.019	5.985.019	0
	II. Tarif pour les Obligations de Service Public	731.115	731.115	0	0	0	0	41.574	41.574	0	9.014	9.014	0	680.527	680.527	0
	III. Tarif pour les surcharges	1.244.282	1.244.282	0	0	0	0	584.419	584.419	0	42.028	42.028	0	617.835	617.835	0
	Redevance de voirie	592.979	592.979	0	0	0	0	278.512	278.512	0	20.029	20.029	0	294.438	294.438	0
	Impôts sur le revenu	651.303	651.303	0	0	0	0	305.906	305.906	0	21.999	21.999	0	323.398	323.398	0
	Autres impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IV. Tarif pour les soldes régulatoires	373.581	373.581	0	0	0	0	175.465	175.465	0	12.618	12.618	0	185.498	185.498	0	
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive		17.484	-17.484					14.632	-14.632		2.852	-2.852				
TOTAL	10.045.617	10.045.617	0	0	0	0	2.078.407	2.078.407	0	498.330	498.330	0	7.468.879	7.468.879	0	
Injection	I. Tarif pour utilisation du réseau de distribution	17.140	17.140	0	7.424	7.424	0	9.528	9.528	0	0	0	0	188	188	0
	TOTAL	17.140	17.140	0	7.424	7.424	0	9.528	9.528	0	0	0	0	188	188	0
TOTAL	10.062.757	10.062.757	0	7.424	7.424	0	2.087.935	2.087.935	0	498.330	498.330	0	7.469.067	7.469.067	0	

TABLEAU 4 RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS (PRÉLÈVEMENT ET INJECTION) 2022

BUDGET 2022																
Intitulé	TOTAL			TMT			MT			TBT			BT			
	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	
Prélèvements	I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution	7.770.129	7.752.645	17.484	0	0	0	1.330.871	1.316.239	14.632	444.790	441.938	2.852	5.994.468	5.994.468	0
	II. Tarif pour les Obligations de Service Public	733.770	733.770	0	0	0	0	41.605	41.605	0	9.021	9.021	0	683.145	683.145	0
	III. Tarif pour les surcharges	1.267.896	1.267.896	0	0	0	0	595.510	595.510	0	42.826	42.826	0	629.561	629.561	0
	Redevance de voirie	602.319	602.319	0	0	0	0	282.899	282.899	0	20.345	20.345	0	299.075	299.075	0
	Impôts sur le revenu	665.578	665.578	0	0	0	0	312.611	312.611	0	22.481	22.481	0	330.486	330.486	0
	Autres impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	IV. Tarif pour les soldes régulatoires	373.581	373.581	0	0	0	0	175.465	175.465	0	12.618	12.618	0	185.498	185.498	0
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive		17.484	-17.484					14.632	-14.632			2.852	-2.852			
TOTAL	10.145.377	10.145.377	0	0	0	0	2.143.451	2.143.451	0	509.255	509.255	0	7.492.671	7.492.671	0	
Injection	I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution	17.409	17.409	0	7.541	7.541	0	9.676	9.676	0	0	0	0	191	191	0
	TOTAL	17.409	17.409	0	7.541	7.541	0	9.676	9.676	0	0	0	0	191	191	0
TOTAL	10.162.786	10.162.786	0	7.541	7.541	0	2.153.127	2.153.127	0	509.255	509.255	0	7.492.862	7.492.862	0	

TABLEAU 5 RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS (PRÉLÈVEMENT ET INJECTION) 2023

BUDGET 2023																
Intitulé	TOTAL			TMT			MT			TBT			BT			
	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	Coûts	Produits	Ecart	
Prélèvements	I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution	7.838.424	7.820.939	17.484	0	0	0	1.467.008	1.452.376	14.632	447.019	444.167	2.852	5.924.396	5.924.396	0
	II. Tarif pour les Obligations de Service Public	736.492	736.492	0	0	0	0	41.636	41.636	0	9.028	9.028	0	685.828	685.828	0
	III. Tarif pour les surcharges	1.293.938	1.293.938	0	0	0	0	607.741	607.741	0	43.705	43.705	0	642.491	642.491	0
	Redevance de voirie	611.805	611.805	0	0	0	0	287.355	287.355	0	20.665	20.665	0	303.785	303.785	0
	Impôts sur le revenu	682.133	682.133	0	0	0	0	320.386	320.386	0	23.040	23.040	0	338.706	338.706	0
	Autres impôts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	IV. Tarif pour les soldes régulatoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive		17.484	-17.484					14.632	-14.632			2.852	-2.852			
TOTAL	9.868.853	9.868.853	0	0	0	0	2.116.385	2.116.385	0	499.752	499.752	0	7.252.716	7.252.716	0	
Injection	I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution	17.682	17.682	0	7.660	7.660	0	9.828	9.828	0	0	0	0	194	194	0
	TOTAL	17.682	17.682	0	7.660	7.660	0	9.828	9.828	0	0	0	0	194	194	0
TOTAL	9.886.536	9.886.536	0	7.660	7.660	0	2.126.213	2.126.213	0	499.752	499.752	0	7.252.911	7.252.911	0	

4.2.2. Les tarifs périodiques de distribution – prélèvement

4.2.2.1. Le tarif pour l'utilisation du réseau

Le tarif pour l'utilisation du réseau de distribution est bien déterminé conformément à l'article 64 de la méthodologie tarifaire 2019-2023. Ainsi, la CWaPE a pu constater que :

- Le **tarif capacitaire pour les utilisateurs de réseau pour lesquels une mesure de pointe est réalisée**, est exprimé en EUR/kW/mois et est composé à 75 % du tarif pour la pointe historique et 25 % pour la pointe du mois.
- Le **tarif capacitaire pour les prosumers** est exprimé en EUR/kWe et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le tarif capacitaire applicable aux prosumers doit être établi de manière à ce qu'il génère, sur une base annuelle, un coût similaire, dans le chef du prosumer, aux coûts qui seraient générés si les tarifs de prélèvement d'électricité sur le réseau de distribution (heures normales) et les tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport sur le réseau basse tension étaient appliqués aux volumes (kWh) non autoconsommés produits par l'installation de production, en considérant un pourcentage forfaitaire d'autoconsommation de 37,76% et une production de 910 kWh par an par kWe.

$$\text{Tarif prosumer (EUR/kWe)} = \frac{\text{Volume produit estimé (kWh)} \times (1 - 37,76\%) \times \text{tarif prélèvement BT (EUR/kWh)}}{\text{Puissance nette développable (kWe)}}$$

La CWaPE a contrôlé que le tarif prosumer a été déterminé conformément aux modalités de calcul telles que définies ci-dessus (article 64, § 2, b), de la méthodologie tarifaire 2019-2023) :

TABEAU 6 **CONTRÔLE DU CALCUL DU TARIF CAPACITAIRE PROSUMERS**

	2019	2020	2021	2022	2023
Hypothèse de production en (kWh/kWe)		910	910	910	910
Coefficient (100%-37,76%)		62,24%	62,24%	62,24%	62,24%
Tarif de prélèvement BT (EUR/kWh) Distribution		0,05991	0,06072	0,06049	0,05791
Tarif de prélèvement BT (EUR/kWh) Transport		0,03767	0,03767	0,03767	0,03767
Tarif attendu (EUR/kWe)		55,27	55,73	55,59	54,13
Tarif proposé (EUR/kWe)		55,27	55,73	55,59	54,13
Différence observée		0,00	0,00	0,00	0,00

Par ailleurs, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Liège du 23 octobre 2018 (R.G. n° 2017/RG/888 et n° 2017/RG/891) relatif à l'article 64, § 2, b, de la méthodologie tarifaire 2019-2023, selon lequel « la branche de la tarification forfaitaire sur la base de la puissance d'installation d'un prosumer ne peut entrer en vigueur tant que la possibilité de remplacer les compteurs à simple flux par des compteurs à double flux ne serait pas matériellement réalisable par les GRD », la CWaPE a adressé un courrier aux GRD le 9 novembre 2018, afin de vérifier s'ils disposaient de la capacité matérielle à remplacer, chez les *prosumers* qui le demanderaient, les compteurs à simple flux par des compteurs à double flux pour le 1^{er} janvier 2020 au plus tard.

Le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** a répondu, par courrier du 15 novembre 2018, sa capacité matérielle à remplacer, chez les *prosumers* qui le demanderaient, les compteurs à simple flux par des compteurs à double flux pour le 1^{er} janvier 2020. En cas d'un afflux important de demandes de remplacement, le délai endéans lequel la demande devra être introduite sera raisonnablement lié au délai d'approvisionnement desdits compteurs.

Il n'y a, dès lors, pas lieu d'envisager un report de l'entrée en vigueur du tarif *prosumer*.

- Le **terme fixe** est exprimé en EUR/an et varie en fonction du niveau de tension.
- Le **terme proportionnel** est exprimé en EUR/kWh et est fonction de la période tarifaire (heures normales/heures pleines/heures creuses/exclusif de nuit) et du niveau de tension. Les périodes tarifaires sur la zone géographique du GRD sont publiées dans les modalités d'application et de facturation des grilles tarifaires.

4.2.2.2. Le tarif pour les obligations de service public

Le tarif pour les obligations de service public est bien déterminé conformément à l'article 65 de la méthodologie tarifaire 2019-2023. La CWaPE a ainsi pu constater que :

- Il est exprimé en EUR/kWh et est fonction de l'énergie active prélevée par l'utilisateur de réseau sur le réseau de distribution.
- Pour les niveaux de tension T-MT, MT et T-BT, ce tarif ne couvre que les charges nettes liées à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public et qui sont imputables respectivement à ces niveaux de tension.
- Pour le niveau de tension BT, les coûts déjà affectés aux niveaux de tension supérieurs sont déduits.

4.2.2.3. Le tarif pour les surcharges

Le tarif pour les surcharges est déterminé conformément à l'article 66 de la méthodologie tarifaire 2019-2023. Il est en effet exprimé en EUR/kWh et est fonction de l'énergie active prélevée par l'utilisateur de réseau sur le réseau de distribution. Il couvre en outre strictement les charges visées à l'article 66, 1°, 2° et 3°, de la méthodologie tarifaire.

4.2.2.4. Le tarif pour les soldes régulateurs

Le tarif pour les soldes régulateurs est déterminé conformément à l'article 67 de la méthodologie tarifaire 2019-2023. Il est en effet exprimé en EUR/kWh et est fonction de l'énergie active prélevée par l'utilisateur de réseau sur le réseau de distribution. En outre, il est conforme aux décisions d'affectation des soldes régulateurs prises précédemment par la CWaPE.

4.2.2.5. Le tarif pour le dépassement du forfait d'énergie réactive

Le tarif pour le dépassement du forfait d'énergie réactive est déterminé conformément à l'article 68 de la méthodologie tarifaire 2019-2023. Il est en effet exprimé en EUR/kVArh et est fonction du volume d'énergie réactive qui dépasse le forfait autorisé par le gestionnaire de réseau de distribution. Le forfait autorisé est publié dans les modalités d'application et de facturation des grilles tarifaires, et est calculé conformément à l'article 143, §§2 et 3, du Règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci du 3 mars 2011.

4.2.3. Les tarifs périodiques de distribution – projets innovants

Aucune grille tarifaire spécifique aux projets innovants n'a été déposée par le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** dans le cadre de sa procédure d'approbation des tarifs périodiques et non périodiques de distribution 2019-2023.

4.2.4. Les tarifs périodiques de distribution – injection

Les tarifs périodiques d'injection sont établis conformément aux articles 74 à 77 de la méthodologie tarifaire 2019-2023.

Ceux-ci ont en effet été déterminés, sur la base d'un benchmarking, de manière à ce que les coûts qu'ils génèrent pour un producteur correspondent à la moyenne pondérée des coûts générés par les tarifs d'injection applicables en Flandres et à Bruxelles et ceux pratiqués par Elia, ainsi que ceux pratiqués dans les pays limitrophes (France, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas).

Les tarifs d'injection ont en outre fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés selon les modalités suivantes :

- 1) Envoi de la proposition de tarifs d'injection soumise à concertation aux participants à la concertation: 25 septembre 2018 ;
- 2) Réunion de concertation : 8 octobre 2018 ;
- 3) Envoi du projet de procès-verbal de la réunion de concertation : 12 octobre 2018 ;
- 4) Réception des remarques écrites des acteurs : 16 octobre 2018.

Dans la proposition adaptée de tarifs périodiques et non périodiques, la CWaPE a pris connaissance des réponses apportées par les gestionnaires de réseau de distribution aux remarques écrites formulées par les acteurs lors de la concertation.

Les contrôles relatifs aux tarifs d'injection ont également porté sur les éléments suivants :

- Ils sont fonction des niveaux de tension ;
- Ils ne prévoient pas de différences en fonction de la technologie de production ou de leur date de mise en œuvre ;
- Ils sont composés d'un terme capacitairé exprimé en EUR/kVA (capacité d'injection flexible (fixé à 0 EUR/kVA pour la période 2019-2023) et capacité d'injection permanente) et d'un terme fixe exprimé en EUR/an (établi en tenant compte de l'objectif européen de facilitation de l'accès au réseau des nouvelles capacités de production);

A partir de 2019, les tarifs d'injection seront bien uniformes sur le territoire de la Région wallonne.

4.2.5. Contrôle de la cohérence globale des tarifs périodiques de distribution 2019-2023

Sur la base de la proposition adaptée de tarifs périodiques de distribution datée du 31 octobre 2018, la CWaPE a également contrôlé la cohérence globale du calcul des tarifs périodiques du gestionnaire de réseau de distribution.

A cette occasion, la CWaPE n'a pas relevé d'indices de la présence d'une répartition non transparente, discriminatoire, disproportionnée ou inéquitable des coûts du GRD entre les différentes catégories d'utilisateurs du réseau.

Il est ainsi apparu que le revenu autorisé global approuvé par la CWaPE était répercuté en moyenne à hauteur de 0,07 % sur les clients en T-MT, 21,19 % sur les clients en MT, 5,10 % sur les clients en T-BT et à hauteur de 73,64 % sur les clients en BT. Cette répercussion du revenu autorisé sur les différentes catégories d'utilisateurs du réseau n'apparaît pas inéquitable, discriminatoire ou disproportionnée, dans la mesure où elle s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait lors des périodes tarifaires précédentes et dans la mesure où la CWaPE a pu vérifier que :

- Certains coûts font l'objet d'une affectation directe à un niveau de tension, d'autres découlent de l'application de clés d'affectation.

Les différentes clés utilisées par le GRD pour affecter les coûts par niveau de tension ont été communiquées à la CWaPE qui a pu s'assurer de leur caractère objectif, logique et transparent. Les principales clés utilisées par l'**AIEG** sont les suivantes :

- o Clé 'volume' répartissant les coûts en fonction des volumes prélevés par niveau de tension ;
 - o Clé 'RAB' répartissant les coûts en fonction des actifs nets par niveau de tension ;
 - o Clé 'EAN' répartissant les coûts en fonction du nombre de clients raccordés (EAN) par niveau de tension.
- les coûts découlant de la gestion du réseau d'un niveau de tension supérieur, tels que déterminés après affectation par niveau de tension, sont bien répartis sur l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution en bénéficiant (clients en moyenne tension et en

basse tension). Certains coûts font l'objet d'une affectation directe à un niveau de tension, d'autres découlent de l'application de clés d'affectation.

Les différentes clés utilisées en amont par le GRD pour parvenir à cette répartition des coûts entre niveau de tension ont été communiquées à la CWaPE. Celle-ci a donc à chaque fois pu s'assurer du caractère objectif, logique et transparent des différents critères de répartition utilisés, au regard du type de coût concerné :

- Clé 'volume' répartissant en aval les coûts en fonction des volumes prélevés par niveau de tension ;
 - Clé 'puissance' répartissant en aval les coûts en fonction des puissances par niveau de tension.
- les coûts découlant de la gestion du réseau basse tension sont bien uniquement répercutés sur les clients en basse tension, à l'exclusion des clients en moyenne tension, qui n'en bénéficient pas.

A l'occasion de ce contrôle, la CWaPE n'a pas non plus relevé de tarifs paraissant non transparents, discriminatoires, disproportionnés ou inéquitables, ceux-ci constituant le reflet de cette répartition des coûts entre catégories d'utilisateurs du réseau (cf. 4.2.1.), respectant les balises fixées par la CWaPE dans la méthodologie tarifaire (cf. 4.2.2. à 4.2.4.) et s'inscrivant dans la continuité des tarifs précédemment appliqués (cf. 4.3.2.).

Par ailleurs, en ce qui concerne l'objectif que les tarifs favorisent le développement et un dimensionnement optimal des infrastructures de réseaux, incitent à l'utilisation optimale de leurs capacités par leurs utilisateurs, favorisent la gestion intelligente des réseaux et l'accès flexible, la CWaPE rappelle que, pour permettre un développement optimal des réseaux intelligents, nécessitant dans le chef du gestionnaire de réseau de distribution des arbitrages entre le choix d'investir dans le réseau et une gestion opérationnelle active des injections et des prélèvements, avec le cas échéant rémunération de la flexibilité, la CWaPE a opté, dans la méthodologie tarifaire, pour une approche dite « TOTEX » pour la détermination du revenu autorisé du gestionnaire de réseau. Cette approche a pour effet que tant les charges contrôlables opérationnelles que les charges liées aux immobilisations pouvant être répercutées dans les tarifs sont plafonnées. Cette logique contraint dès lors le GRD à constamment chercher l'optimum entre des coûts opérationnels de monitoring, d'achat de flexibilité auprès des utilisateurs de réseau et des investissements de renforcement de réseau. Ce faisant, la CWaPE offre une grande liberté de gestion aux gestionnaires de réseau de distribution et donne les bons incitants quant au choix d'investir ou non dans un contexte de transition énergétique tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Enfin, en ce qui concerne l'objectif que les tarifs favorisent l'intégration des productions décentralisées, l'utilisation rationnelle de l'énergie et des infrastructures ainsi que l'efficacité énergétique et promeuvent la gestion active de la demande, celui-ci est atteint à travers les tarifs proportionnels qui incitent le client final à consommer moins.

4.3. Évolution des tarifs périodiques de distribution 2018-2023

L'évolution des tarifs périodiques de distribution dépend principalement de 2 composantes majeures, à savoir :

- l'évolution du revenu autorisé budgété (cf. 4.2.1 Réconciliation entre les recettes budgétées et le revenu autorisé (2019-2023) et 4.3.1 Évolution du revenu autorisé 2017-2019) ; et
- l'évolution des volumes/puissances (cf. 4.3.2 Évolution des volumes).

4.3.1. Évolution du revenu autorisé 2017 - 2019

Tel qu'indiqué dans sa décision d'approbation du revenu autorisé du gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** référencée CD-18e29-CWaPE-0192, par rapport à l'enveloppe budgétaire ayant servi de base à la détermination des tarifs 2017 et 2018, le revenu autorisé initial 2019 du gestionnaire de réseau a été valorisé à **10.038.167 EUR** et augmente de **306.068 EUR**, soit une hausse de l'ordre de **3,14 %**.

TABLEAU 7 ÉVOLUTION DU REVENU AUTORISÉ ENTRE 2015 ET 2019

Vue macro-économique de l'évolution du revenu autorisé 2015-2019				
Récapitulatif Revenu Autorisé	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017	Budget 2019
Charges nettes contrôlables				4.685.642
Charges nettes contrôlables hors OSP				4.111.656
Charges nettes contrôlables OSP				573.986
Charges et produits non-contrôlables				2.932.579
Charges nettes non-contrôlables hors OSP				2.809.459
Charges nettes non-contrôlables OSP				123.120
Charges nettes relatives aux projets spécifiques				0
Marge équitable				2.046.365
Quote-part des soldes régulateurs années précédentes				373.581
TOTAL	9.288.864	8.323.742	9.732.099	10.038.167
			Evolution par rapport au réalisé 2015	8,07%
			Evolution par rapport au réalisé 2016	20,60%
			Evolution par rapport au budget 2017	3,14%

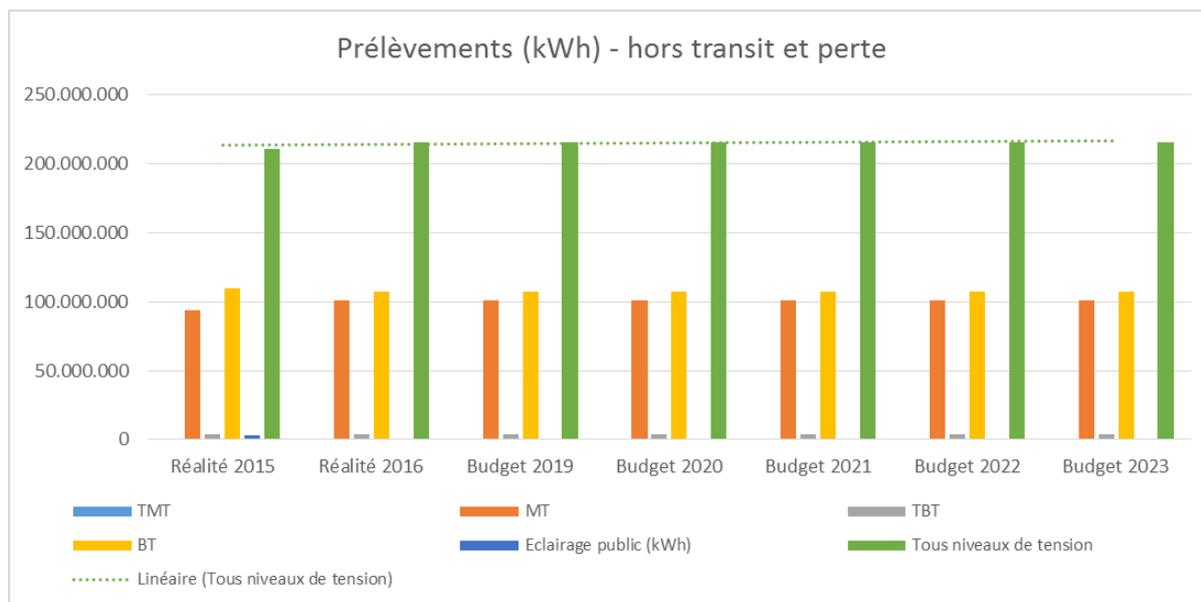
Les éléments justifiant la hausse du revenu autorisé du gestionnaire de réseau entre les années 2015 et 2019 ont été détaillés au titre 4.2.3 de la décision susvisée.

4.3.2. Évolution des volumes

4.3.2.1. Volume de prélèvement

Sur la base de la proposition adaptée des tarifs périodiques de distribution 2019-2023 (V2) communiquée par le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG**, le graphique suivant montre l'évolution des volumes de prélèvement (hors transit et pertes) entre les réalités 2015, 2016 et les budgets 2019- 2023 par niveau de tension.

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DES VOLUMES DE PRÉLÈVEMENTS (HORS TRANSIT ET PERTE)



Pour la détermination de ses tarifs périodiques, le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** a pris les hypothèses de volume de prélèvement suivantes :

- 1° **Pour le niveau de tension T-MT** : Actuellement aucun client n'est raccordé à ce niveau de tension sur l'AIEG, par conséquent aucun volume n'a été estimé. Toutefois, depuis la mise en service des 6 éoliennes de Gesves, une très faible consommation pourrait apparaître sur ce niveau de tension, mais elle devrait être négligeable, donc non rapportée.
- 2° **Pour le niveau de tension MT** : Les volumes de prélèvement sont estimés sur base des données historiques des 6 dernières réalités connues (2012-2017). Sur base de ces données, la variation moyenne est de +0,48 %. Par mesure de prudence, l'**AIEG** a opté pour une variation nulle des volumes de prélèvements MT par rapport aux volumes réellement prélevés en 2016.
- 3° **Pour le niveau de tension T-BT** : Les volumes de prélèvement sont estimés sur base des données historiques des 6 dernières réalités connues (2012-2017). Sur base de ces données, la variation moyenne est de +0,28 %. Par mesure de prudence, l'**AIEG** a opté pour une variation nulle des volumes de prélèvements T-BT par rapport aux volumes réellement prélevés en 2016.
Le volume relatif à l'éclairage public précédemment attribué au niveau BT a été revu et est depuis 2017 rattaché au niveau Trans BT comme demandé par la CWaPE. Le remplacement de l'éclairage public sur la commune de Viroinval a provoqué une diminution de l'ordre de 10 % sur la consommation 2015. Cette consommation semble se stabiliser pour les années 2016 et 2017. Par mesure de prudence, l'**AIEG** a opté pour une variation nulle des volumes de

prélèvements relatifs à l'éclairage public par rapport aux volumes réellement prélevés en 2016.

- 4° **Pour le niveau de tension BT** : Les volumes de prélèvement nets sont estimés sur base des données historiques des 6 dernières réalités connues (2012-2017). Sur base de ces données, la variation moyenne est de -1,16 %. Les volumes de prélèvement ont toutefois connu une très légère hausse de 0,31 % en 2017. Par mesure de prudence, l'**AIEG** a opté pour une variation nulle des volumes de prélèvements BT par rapport aux volumes réellement prélevés en 2016.

Globalement la CWaPE note que :

- L'évolution des volumes de prélèvement est stable pour les années 2019 à 2023 et est basée sur les volumes réellement prélevés en 2016 ;
- L'**AIEG** a tenu compte, en ligne avec ses hypothèses retenues pour la détermination du revenu autorisé 2019-2023, de 130 nouvelles installations photovoltaïques de moins de 10 kVA d'une puissance nette développable moyenne de 5,3 kVa introduits annuellement (soit 90 % du quota 2018 et en ligne avec le nombre de dossiers traités en 2016 et 2017) ;
- L'**AIEG** n'a pas tenu compte dans ses projections de tendances futures des consommations liées notamment au développement des pompes à chaleur ou des véhicules électriques.

4.3.2.2. Volume d'injection

Sur la base de la proposition adaptée des tarifs périodiques de distribution 2019-2023 (V2) communiquée par le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG**, le graphique suivant montre l'évolution des volumes d'injection entre les réalités 2015, 2016 et les budgets 2019- 2023 par niveau de tension.

GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION DES VOLUMES D'INJECTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION



Le volume d'injection des productions locales a été établi sur base des volumes injectés réels 2016 pour le niveau MT et BT, et, en tenant compte de la mise en production du parc éolien de Gesves-Ohey pour le niveau T-MT (cf. ci-dessous). Il n'y a pas d'injection sur le niveau T-BT.

Pour la détermination de ses recettes d'injection, le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** a pris les hypothèses de puissance injectée (capacité permanente annuelle) suivantes :

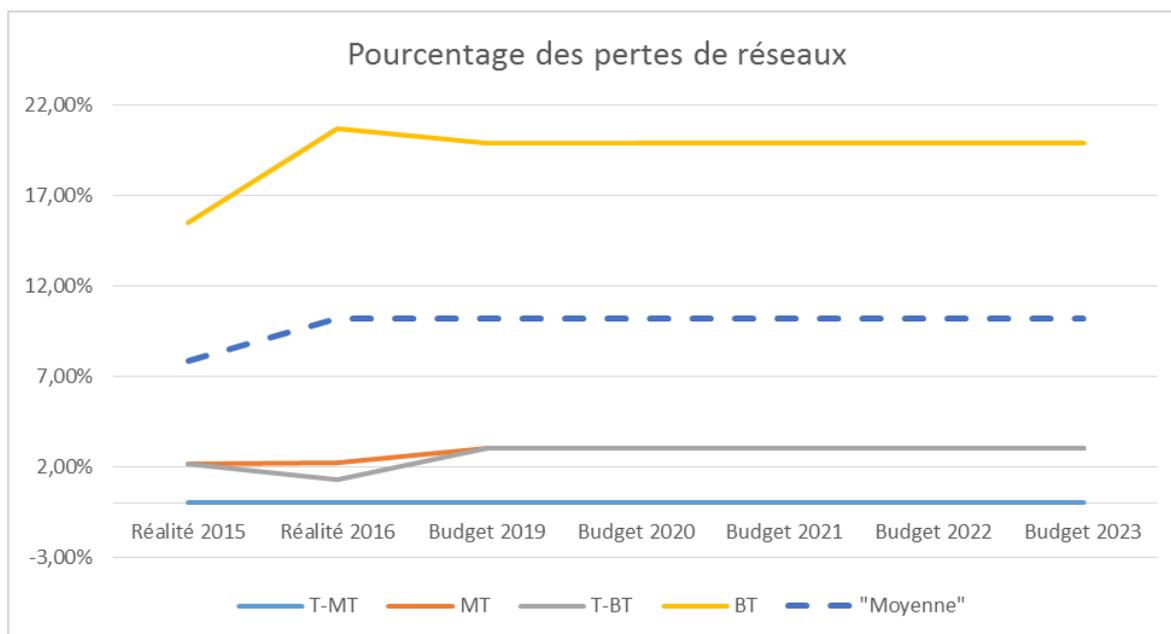
- 1° **Pour le niveau de tension T-MT** : L'**AIEG** a tenu compte de la mise en production du parc éolien de Gesves-Ohey.
- 2° **Pour le niveau de tension MT** : La puissance et les volumes repris sont ceux de 2016, soit 9.107 KVA et 31.158.618 kWh pour chaque année de la période réglementaire.
- 3° **Pour le niveau de tension T-BT** : Non applicable.
- 4° **Pour le niveau de tension BT** : La puissance et les volumes repris sont ceux de 2016, soit 56 KVA et 24.961 kWh pour chaque année de la période réglementaire.

Comme pour les volumes de prélèvement, les volumes d'injection sont constants pour la période réglementaire 2019-2023.

4.3.2.3. Volume de pertes

Sur la base de la proposition adaptée des tarifs périodiques de distribution 2019-2023 (V2) communiquée par le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG**, le graphique suivant montre l'évolution des volumes de pertes entre les réalités 2015, 2016 et les budgets 2019- 2023 par niveau de tension.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DES POURCENTAGES DE PERTE



Les pertes de réseau représentent en moyenne 10,20 % de la fourniture d'électricité totale du réseau (transit et éclairage public inclus) et le gestionnaire de réseau de distribution prévoit une stabilité de ces volumes au cours de la période réglementaire 2019-2023. Les pertes relatives au niveau BT représentent en moyenne 87,62 % des volumes de perte budgétés.

Sur la base des volumes de prélèvements prévisionnels 2019-2023, les pourcentages de perte par niveau de tension sont estimés à 2,98 % des volumes prélevés pour le niveau MT et T-BT. Les pertes estimées pour le niveau BT sont déduites de l'écart entre les volumes estimés fournis par le réseau et les volumes estimés appelés sur l'infeed déduction faite des pertes attribuées aux niveaux MT et T-BT.

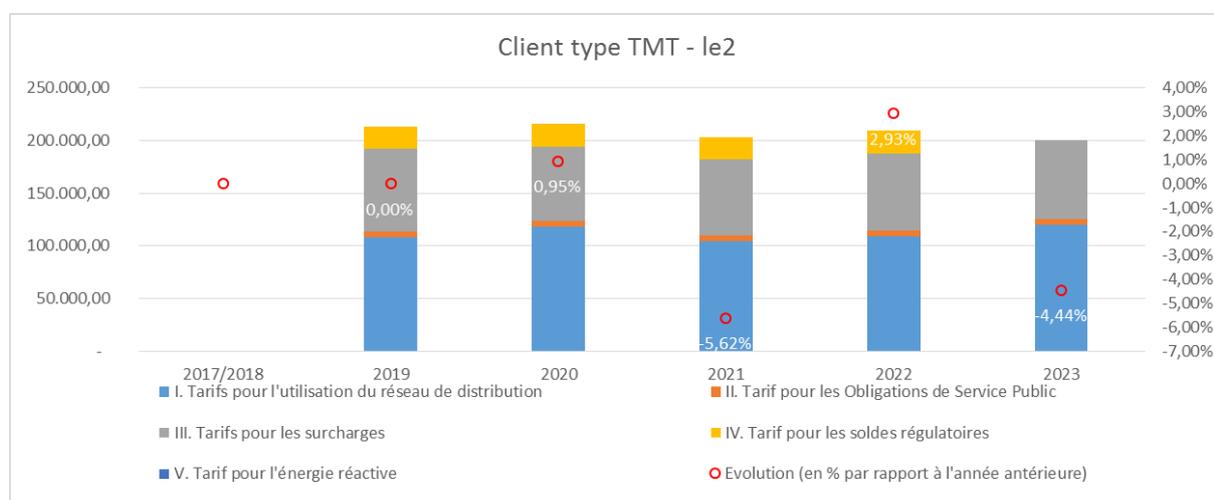
L’AIEG s’est inscrite dans la continuité en utilisant des taux de perte historiques utilisés lors des dernières propositions tarifaires en légère baisse par rapport aux pertes réelles 2016.

4.3.3. Évolution tarifaire pour un client-type de chaque niveau de tension

4.3.3.1. Tarif de prélèvement hors projet innovant

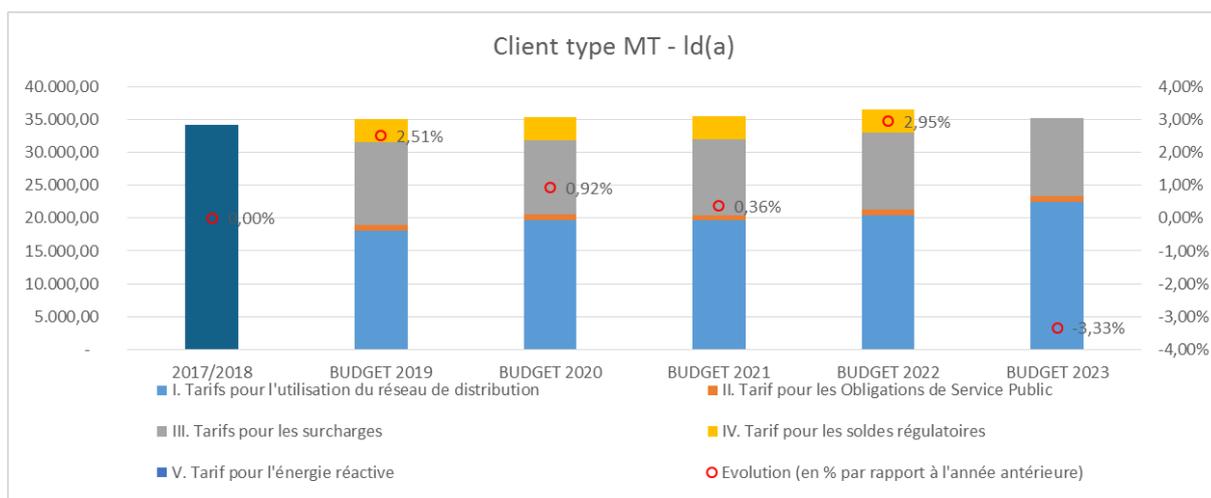
Sur la base des grilles tarifaires et des simulations tarifaires communiquées par le gestionnaire de réseau de distribution AIEG dans sa proposition de tarifs périodiques adaptée, les graphiques suivants montrent l’évolution des coûts de distribution (prélèvement) entre 2018 et 2023 pour un client-type de chaque niveau de tension

GRAPHIQUE 4 SIMULATIONS DES COÛTS DE DISTRIBUTION DES ANNÉES 2018 À 2023 POUR LE CLIENT TYPE T-MT (50 GWH – 9.8 MW)



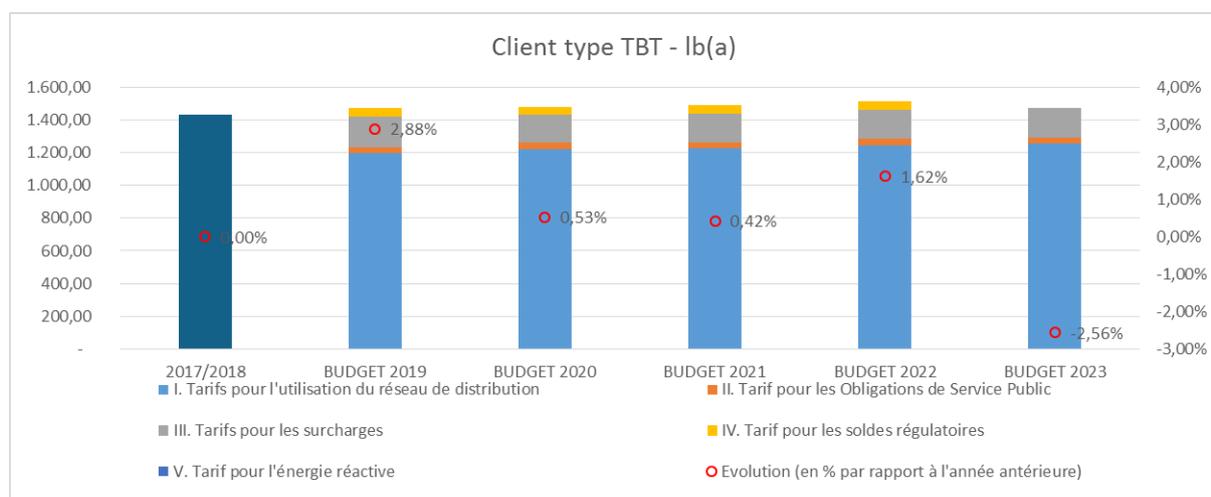
Pour la période régulatoire 2018-2023, l’évolution des coûts de distribution pour le client –type T-MT n’a pas été valorisée. En effet, actuellement aucun client n’est raccordé à ce niveau de tension et l’AIEG ne disposait donc pas de tarif T-MT avant le 1^{er} janvier 2019.

GRAPHIQUE 5 SIMULATIONS DES COÛTS DE DISTRIBUTION DES ANNÉES 2018 À 2023 POUR LE CLIENT-TYPE MT (2 GWH – 392 KW)



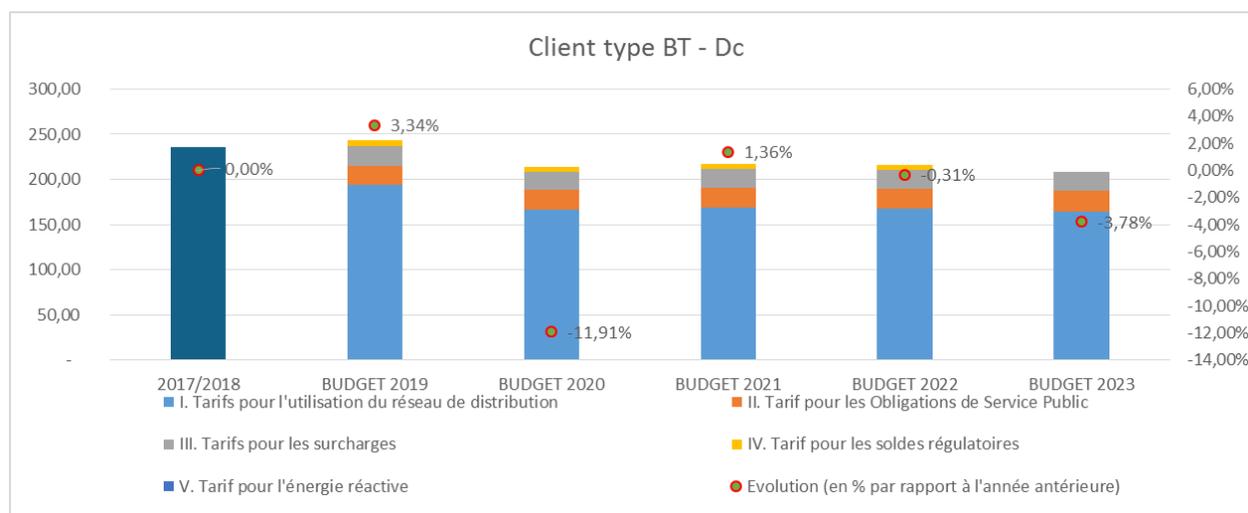
Pour la période réglementaire **2018-2023**, l'évolution des coûts de distribution entre 2018 et 2023 pour le client –type MT est valorisée à **+3,34 %**.

GRAPHIQUE 6 SIMULATIONS DES COÛTS DE DISTRIBUTION DES ANNÉES 2018 À 2023 POUR LE CLIENT-TYPE T-BT (30.000 KWH – 5,9 KW)



Pour la période réglementaire **2018-2023**, l'évolution des coûts de distribution entre 2018 et 2023 pour le client –type T-BT est valorisée à **+2,83 %**.

GRAPHIQUE 7 SIMULATIONS DES COÛTS DE DISTRIBUTION DES ANNÉES 2018 À 2023 POUR LE CLIENT-TYPE BT (1.600 KWH HP – 1.900 KWH HC)



Pour la période réglementaire **2018-2023**, l'évolution des coûts de distribution entre 2018 et 2023 pour le client –type BT est valorisée à **-11,50 %**.

Premièrement, la CWaPE constate les évolutions suivantes entre 2018 et 2019 pour les tarifs simulés par client-type de niveau :

- T-MT : Le tarif T-MT n'a jamais été appliqué sur le réseau de l'AIEG car ce niveau de tension était absent jusque septembre 2018. Depuis la mise en service des 6 éoliennes de Gesves ce niveau de tension apparaît sur les grilles tarifaires.
- MT : +2.51 % provenant d'une part de la très forte diminution du tarif pour l'utilisation du réseau de distribution (plus particulièrement du terme capacitaire) suite à une réaffectation directe des coûts de sous-traitance au niveau T-BT et BT partiellement compensée par une hausse du tarif pour solde réglementaire précédemment intégré dans le tarif de la puissance souscrite. La CWaPE note également une augmentation du tarif pour l'impôt sur les sociétés suite à la hausse des montants budgétés y afférents dans le revenu autorisé.
- T-BT : +2.88 % provenant principalement d'une augmentation du tarif pour l'impôt sur les sociétés suite à la hausse des montants budgétés y afférents dans le revenu autorisé. La CWaPE note également la diminution du tarif pour l'utilisation du réseau de distribution, plus exactement la hausse du terme capacitaire suite à la réaffectation directe des coûts de sous-traitance du niveau MT (cf. ci-dessus) et la baisse du terme proportionnel suite à la détermination à partir de 2019 d'un tarif proportionnel différencié avec et sans mesure de pointe. Cette baisse du tarif pour l'utilisation du réseau de distribution est compensée par l'augmentation du tarif pour les soldes réglementaires précédemment intégré dans le tarif puissance.
- BT : + 3,34 % provenant essentiellement de l'augmentation du tarif pour les obligations de service public (principalement les montants budgétés pour les primes Qualiwatt) et du tarif pour l'impôt sur les sociétés.

Ensuite, les évolutions en **cours de période régulatoire** restent relativement stables mises à part quelques exceptions par exemple -12,55 % (pour le niveau BT entre 2019 et 2020) et + 2.92 % (pour le niveau T-MT entre 2021-2022) pour toutes les simulations de client-type confondues. Les principales variations (> +3 % ou < -3 %) sont les suivantes :

1° Pour le niveau T-MT :

- a. La CWaPE constate une diminution moyenne sur les 4 clients-types simulés de l'ordre de – 5,59 % entre 2020 et 2021. Eu égard aux discussions relatives à la 11^{ème} pointe, les tarifs 2017 (partie capacitaire) ayant été calibrés sur une puissance maximale des 12 derniers mois et non sur la pointe mensuelle (11^{ème} pointe) comme ceux de 2021 à 2023, utiliser la même puissance comme référence dans les clients-types pour chacune des années introduit un biais à la comparaison. La CWaPE a donc demandé d'appliquer un pourcentage commun de diminution des pointes à facturer de 15 % pour le client-type T-MT, or, les pourcentages de diminution propres à l'**AIEG** (et ayant servi à la détermination à la hausse du tarif à partir de 2021) sont largement inférieurs.
- b. La CWaPE constate une diminution moyenne sur les 4 clients-types simulés de l'ordre de – 4,41 % entre 2022 et 2023 provenant de l'extinction du tarif pour les soldes régulatoires, ceux-ci étant totalement apurés au 31/12/2022.

2° Pour le niveau MT :

- a. La CWaPE constate une diminution moyenne sur les 6 clients-types simulés de l'ordre de – 4,88 % entre 2020 et 2021. Eu égard aux discussions relatives à la 11^{ème} pointe, les tarifs 2017 (partie capacitaire) ayant été calibrés sur une puissance maximale des 12 derniers mois et non sur la pointe mensuelle (11^{ème} pointe) comme ceux de 2021 à 2023, utiliser la même puissance comme référence dans les clients-types pour chacune des années introduit un biais à la comparaison. La CWaPE a donc demandé d'appliquer un pourcentage commun de diminution des pointes à facturer de 15 % pour le client-type T-MT, or, les pourcentages de diminution propres à l'**AIEG** (et ayant servi à la détermination à la hausse du tarif à partir de 2021) sont largement inférieurs.
- b. La CWaPE constate une diminution moyenne sur les 6 clients-types simulés de l'ordre de – 3,72 % entre 2022 et 2023 provenant de l'extinction du tarif pour les soldes régulatoires, ceux-ci étant totalement apurés au 31/12/2022.

3° Pour le niveau T-BT :

- a. La CWaPE constate une diminution moyenne sur les 5 clients-types simulés de l'ordre de – 5,00 % entre 2020 et 2021. Eu égard aux discussions relatives à la 11^{ème} pointe, les tarifs 2017 (partie capacitaire) ayant été calibrés sur une puissance maximale des 12 derniers mois et non sur la pointe mensuelle (11^{ème} pointe) comme ceux de 2021 à 2023, utiliser la même puissance comme référence dans les clients-types pour chacune des années introduit un biais à la comparaison. La CWaPE a donc demandé d'appliquer un pourcentage commun de diminution des pointes à facturer de 15 % pour le client-type T-MT, or, les pourcentages de diminution propres à l'**AIEG** (et ayant servi à la détermination à la hausse du tarif à partir de 2021) sont largement inférieurs.
- b. La CWaPE constate une diminution moyenne sur les 5 clients-types simulés de l'ordre de – 3,25 % entre 2022 et 2023 provenant de l'extinction du tarif pour les soldes régulatoires, ceux-ci étant totalement apurés au 31/12/2022.

4° Pour le niveau BT :

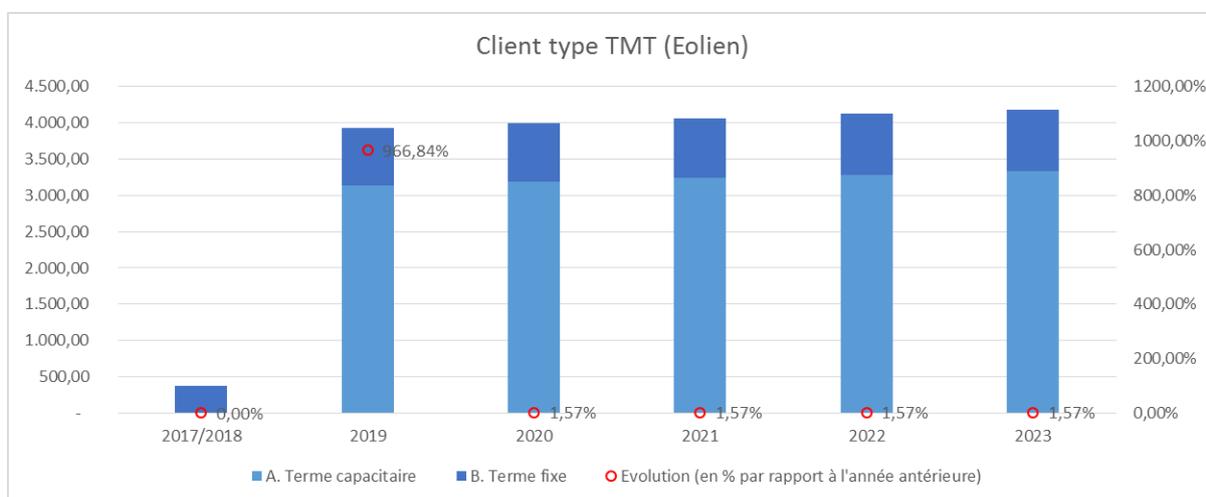
- a. Globalement, la CWaPE constate une diminution moyenne de -11,24 % pour les 6 clients-types BT entre 2019 et 2020 intervenant parallèlement au fait que les prosumers se verront appliquer un tarif de 55,27 EUR/kWe à partir du 1er janvier 2020.

- b. La CWaPE constate une diminution moyenne sur les 6 clients-types simulés de l'ordre de – 3,47 % entre 2022 et 2023 provenant de l'extinction du tarif pour les soldes réglementaires, ceux-ci étant totalement apurés au 31/12/2022.

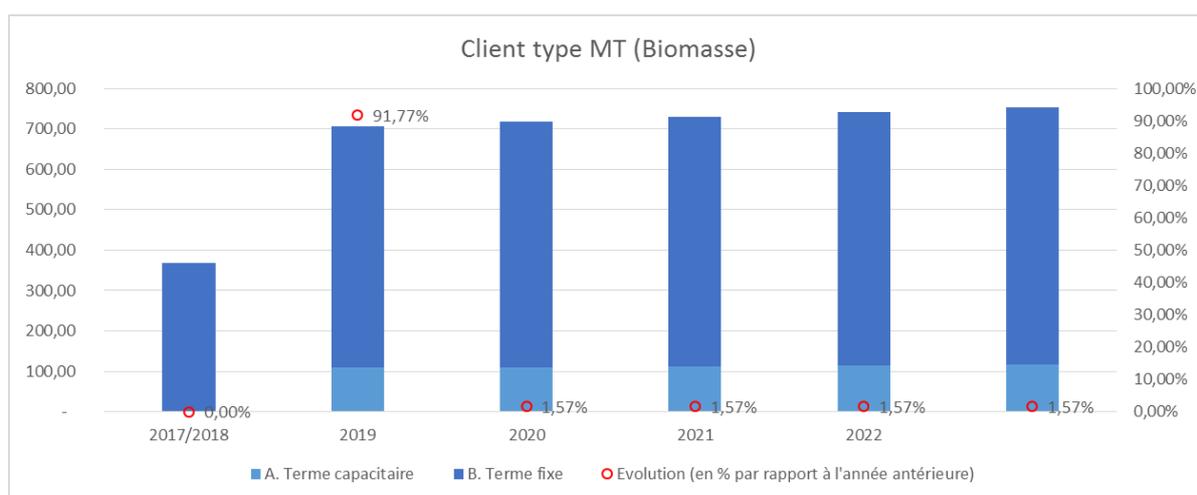
4.3.3.2. Tarif d'injection

Sur la base des grilles tarifaires communiquées par le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** dans sa proposition de tarifs périodiques adaptée et des profils-type de producteur tels que définis à l'article 77 de la méthodologie tarifaire, les graphiques suivants montrent l'évolution des coûts de distribution (injection) entre 2018 et 2023 pour un client-type de chaque niveau de tension.

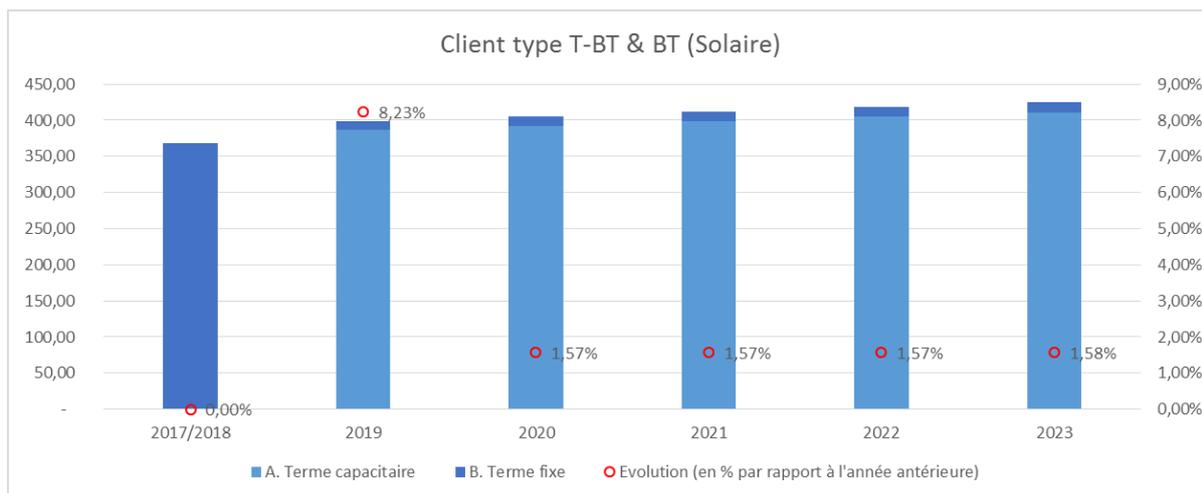
GRAPHIQUE 8 SIMULATIONS DES COÛTS D'INJECTION DES ANNÉES 2018 À 2023 POUR UN PRODUCTEUR-TYPE TMT EOLIEN (22 GWH – 10 MW – 2.200H – 0% AUTOCONSOMMATION)



GRAPHIQUE 9 SIMULATIONS DES COÛTS D'INJECTION DES ANNÉES 2018 À 2023 POUR UN PRODUCTEUR-TYPE MT BIOMASSE (7.820 MWH – 1.15 MW – 6.800 H – 50% AUTOCONSOMMATION)



GRAPHIQUE 10 SIMULATIONS DES COÛTS D'INJECTION DES ANNÉES 2018 À 2023 POUR UN PRODUCTEUR-TYPE TBT/BT SOLAIRE (142.500 KWH – 150 KW – 950 H – 78% AUTOCONSOMMATION)



Pour rappel, conformément à la demande de la CWaPE, le gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** avait introduit dans sa proposition tarifaire 2017 une composante unique (terme fixe pour les coûts de location compteur) identique pour tous les niveaux de tension dans ses tarifs d'injection et n'appliquait pas de tarif proportionnel, ni de tarif capacitaire pour l'injection.

Pour la période régulatoire 2019-2023, l'AIEG s'est conformé aux dispositions tarifaires de la méthodologie tarifaire 2019-2023 et a introduit dans sa proposition tarifaire adaptée un tarif d'injection uniforme sur le territoire de la Région wallonne comme évoqué à la section 4.2.4 de la présente décision.

La variation des tarifs 2018 (prolongation des tarifs 2017) par rapport 2019 s'explique donc uniquement par cet élément¹.

¹ Le terme fixe d'injection pour le niveau BT réfère au compteur YMR. L'AIEG n'ayant pas de tarif YMR, le tarif de référence pour l'année 2017 est le tarif MMR (= au tarif AMR)

5. PROPOSITION DE TARIFS NON PÉRIODIQUES DE DISTRIBUTION POUR LA PERIODE REGULATOIRE 2019-2023

5.1. Contrôles effectués

Sur la base de la proposition adaptée des tarifs périodiques et non périodiques de distribution 2019-2023 (V2) datée du 31 octobre 2018 et de la proposition adaptée des tarifs non périodiques de distribution 2019-2023 du 20 novembre 2018, la CWaPE a contrôlé le calcul des tarifs non périodiques de distribution du gestionnaire de réseau de distribution.

Au terme de ces contrôles, la CWaPE acte le respect des règles d'établissement des tarifs non périodiques de distribution 2019-2023 par l'**AIEG** telles qu'édictées par la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période 2019-2023.

Plus particulièrement, la CWaPE a contrôlé que les tarifs non périodiques de distribution ont été établis conformément aux articles 90 à 95 de la méthodologie tarifaire 2019-2023 et au décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité, notamment :

- Les tarifs liés aux études d'orientation pour un nouveau raccordement ou en vue de l'adaptation d'un raccordement existant sont bien fonction, pour l'électricité, de la tension d'exploitation, de la puissance et de l'affectation (injection ou prélèvement) ;
- Les tarifs liés aux études de détail en vue de nouveaux équipements de raccordement ou de l'adaptation d'équipements de raccordements existants sont bien fonction, pour l'électricité, de la tension d'exploitation, de la puissance et de l'affectation (injection ou prélèvement) ;
- Les tarifs pour un nouveau raccordement ou pour l'adaptation ou le renforcement d'un raccordement existant ou pour le remplacement d'un compteur sont bien fonction, pour l'électricité, principalement de la tension d'exploitation, de la longueur du raccordement, de la puissance et de l'affectation (injection ou prélèvement) du raccordement ;
- Les premiers éléments de l'harmonisation des tarifs prévue par l'article 95 de la méthodologie ont été matérialisés dans les tarifs proposés, entre autres pour les études et les tarifs de raccordement de basse tension en zone d'habitat ;
- Les tarifs non périodiques réalisent au mieux les équilibres tels que visés à l'article 4, § 2, 5°, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité ; les différentes étapes conduisant à l'uniformisation de ces tarifs à l'échéance du 1^{er} janvier 2024 ont été détaillées dans un document qui accompagne les propositions de tarifs ;

Ainsi, la CWaPE n'a pas relevé, lors des contrôles effectués, d'indices de la présence d'une répartition non transparente, discriminatoire, disproportionnée ou inéquitable des coûts du GRD entre les différents tarifs non périodiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'objectif que les tarifs favorisent le développement et un dimensionnement optimal des infrastructures de réseaux, incitent à l'utilisation optimale de leurs capacités par leurs utilisateurs, favorisent la gestion intelligente des réseaux et l'accès

flexible, la CWaPE renvoie aux considérations relatives au choix méthodologique de l'approche TOTEX développées en 4.2.5 ci-dessus. Les incitations tarifaires à un dimensionnement correct des raccordements ou à un choix judicieux du mode de comptage en sont des exemples d'application.

- Les différents tarifs sont uniformes sur le territoire du gestionnaire de réseau de distribution.

5.2. Evolution des tarifs non périodiques entre 2018 et 2023

Les tarifs non périodiques de distribution sont établis pour l'année 2019 et sont ensuite indexés pour les années suivantes de la période régulatoire.

La CWaPE a contrôlé que les tarifs non périodiques de distribution des années 2020 à 2023 sont effectivement indexés selon l'indice santé en conformité avec l'article 94 de la méthodologie tarifaire 2019-2023.

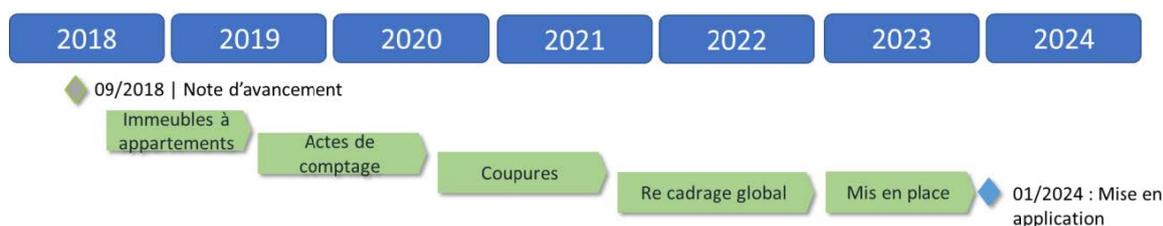
TABLEAU 8 INDICES SANTÉ 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
Indice Santé	1,575%	1,575%	1,575%	1,575%

5.3. Uniformisation des tarifs non périodiques

Selon l'article 95 de la méthodologie tarifaire les gestionnaires de réseau mettent tout en œuvre pour harmoniser et uniformiser au mieux leurs tarifs non périodiques de distribution à l'échéance du 1^{er} janvier 2024.

Cet objectif a fait l'objet d'une note détaillant les étapes qui conduiront à l'uniformisation à l'échéance du 1^{er} janvier 2024. Elle prévoit un calendrier prévisionnel dont les échéances principales sont :



La CWaPE salue ce planning de mise en œuvre qui reste évidemment susceptible d'évolution.

Par ailleurs, la CWaPE acte la volonté des gestionnaires de réseau d'harmoniser d'ores et déjà une partie des tarifs non périodiques pour la période 2019-2023, anticipant ainsi les obligations de l'article 95 de la méthodologie tarifaire imposant l'échéance du 1^{er} janvier 2024. Celle-ci a eu un impact notamment sur la structure des études d'orientation et de détail, sur les termes ABCD (ou équivalents) du raccordement et sur la viabilisation.

5.4. Réserve relative aux règlements de viabilisation

Les gestionnaires de réseau de distribution font référence, dans leurs propositions de tarifs non périodiques, à différents règlements harmonisés ou en voie d'harmonisation pour l'équipement en électricité et en gaz de terrains à viabiliser :

- Règlement pour l'équipement en électricité de terrains destinés en tout ou partie à l'habitation ;
- Règlement pour l'équipement en gaz de terrains destinés en tout ou partie à l'habitation ;
- Règlement pour l'équipement en électricité de terrains destinés exclusivement aux projets industriels ;
- Règlement pour l'équipement en gaz de terrains destinés exclusivement aux projets industriels.

L'AIEG a déposé un règlement pour l'équipement en électricité de terrains destinés en tout ou partie à l'habitation.

Ces règlements ont fait l'objet de plusieurs remarques et demandes de clarification de la CWaPE, notamment dues aux discussions en cours suite aux défis de l'harmonisation et à l'application de l'Arrêté du Gouvernement Wallon portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

La présente décision ne peut donc être interprétée comme portant, même implicitement, approbation de ces règlements. La référence qui y est faite, le cas échéant, dans les grilles tarifaires ne pourra être considérée comme approuvée par la CWaPE qu'au moment où ces règlements auront eux-mêmes fait l'objet d'une approbation formelle de la CWaPE. Jusqu'à ce moment, il ne pourra, par conséquent, être valablement fait référence à ces règlements lors de l'application des tarifs concernés.

Une harmonisation de ces règlements entre tous les gestionnaires de réseaux pourrait avoir lieu. Le cas échéant, la CWaPE estime qu'elle pourrait justifier une demande de révision tarifaire sur la base de l'article 15, § 2, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité et de l'article 54, § 2, 1°, de la méthodologie tarifaire en vue d'introduire ou d'amender la grille tarifaire relative à la viabilisation résidentielle ou de parcs d'activités économiques.

6. DÉCISION

Vu la décision de la CWaPE référencée CD-18e29 CWaPE-0192 du 29 mai 2018, relative à l'approbation de la proposition de revenu autorisé adaptée (V4) du gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** ;

Vu l'article 43, § 2, alinéa 2, 14°, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ;

Vu les articles 2, § 2, et 7, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité ;

Vu la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023, telle que modifiée par la décision de la CWaPE référencée CD-17g17-CWaPE-0107 du 11 octobre 2018 ;

Vu la proposition de tarifs périodiques et non périodiques de distribution (V1) introduite le 31 août 2018 par l'**AIEG** ;

Vu le courrier recommandé du 26 septembre 2018 de la CWaPE concernant la demande d'informations complémentaires ;

Vu les réponses de l'**AIEG** aux questions complémentaires de la CWaPE transmises en date du 31 octobre 2018 ;

Vu la proposition de tarifs périodiques et non périodiques de distribution 2019-2023 adaptée (V2) introduite par l'**AIEG** auprès de la CWaPE en date du 31 octobre 2018 ;

Vu la proposition adaptée de tarifs non périodiques de distribution 2019-2023 introduite en date du 20 novembre 2018 par l'**AIEG** auprès de la CWaPE ;

Vu l'analyse de la proposition de tarifs périodiques et non périodiques de distribution 2019-2023 adaptée (V2) telle qu'introduite le 31 octobre 2018 et de tarifs non périodiques de distribution 2019-2023 telle qu'introduite le 20 novembre 2018, réalisée par la CWaPE dont un résumé est repris aux titres 4 et 5 de la présente décision ;

Considérant qu'il ressort de l'analyse de la proposition de tarifs périodiques et non périodiques de distribution 2019-2023 adaptée (V2) et de la proposition de tarifs non périodiques du 20 novembre 2018, que celles-ci sont conformes aux principes repris dans la méthodologie tarifaire 2019-2023 et dans le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité ;

Considérant que, ainsi qu'il ressort de la décision de la CWaPE référencée CD-18e29 CWaPE-0192 du 29 mai 2018, il n'est pas à exclure que le revenu autorisé du gestionnaire de réseau de distribution **AIEG** soit révisé en cours de période régulatoire ; que, dans un tel cas, les tarifs qui en découlent pourraient également être révisés en conséquence ;

Considérant que les règlements de viabilisation auxquels il est fait référence dans la grille relative aux tarifs non périodiques doivent encore faire l'objet d'une approbation distincte de la CWaPE ;

La CWaPE décide d'approuver la proposition de tarifs périodiques de distribution 2019-2023 adaptée (V2) datée du 31 octobre 2018 et la proposition de tarifs non périodiques de distribution 2019-2023

adaptée introduite en date du 20 novembre 2018 transmises par l'**AIEG** à la CWaPE, à l'exception de la référence qui y est faite aux règlements de viabilisation. Cette référence ne pourra être considérée comme approuvée que lorsque les règlements précités auront eux-mêmes fait l'objet d'une approbation formelle de la CWaPE.

Les tarifs périodiques et non périodiques de distribution approuvés sont joints en annexe à la présente décision.

Conformément à l'article 97 de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023, les tarifs périodiques et non périodiques de distribution dûment approuvés s'appliquent à partir du 1^{er} janvier de chaque année de la période régulatoire.

Le GRD publiera sur son site internet les tarifs périodiques et non-périodiques de distribution tels qu'approuvés par la CWaPE.

7. VOIE DE RECOURS

La présente décision peut, en vertu de l'article 50^{ter} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, dans les trente jours qui suivent la date de sa notification, faire l'objet d'un recours en annulation devant la Cour des marchés visée à l'article 101, § 1^{er}, alinéa 4, du Code judiciaire, statuant comme en référé.

En vertu de l'article 50^{bis} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, la présente décision peut également, sans préjudice des voies de recours ordinaires, faire l'objet d'une plainte en réexamen devant la CWaPE, dans les deux mois suivant la publication de la décision. Cette plainte n'a pas d'effet suspensif. « *La CWaPE statue dans un délai de deux mois à dater de la réception de la plainte ou des compléments d'informations qu'elle a sollicités. La CWaPE motive sa décision. A défaut, la décision initiale est confirmée* ».

En cas de plainte en réexamen, le délai de trente jours mentionné ci-dessus pour l'exercice d'un recours en annulation devant la Cour des marchés « *est suspendu à la décision de la CWaPE, ou, en l'absence de décision, pendant deux mois à dater de la réception de la plainte ou des compléments d'information sollicités par la CWaPE* » (article 50^{ter}, alinéa 2, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité).

* *
*

8. ANNEXES

- I.** Tarifs périodiques de distribution de l'**AIEG** applicables du 01.01.2019 au 31.12.2023
- II.** Tarifs non-périodiques de l'**AIEG** applicables du 01.01.2019 au 31.12.2023

Période de validité : du 01.01.2019 au 31.12.2019

	Code EDIEL	T-MT	MT	T-BT	BT >10kVA
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution					
A. Terme capacitaire					
Capacité d'injection flexible (EUR/kVA)	E212	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000
Capacité d'injection permanente (EUR/kVA)	E213	0,3137836	0,0942671	2,5757465	2,5757465
B. Terme fixe (EUR/an)	E270	794,68	598,47	12,59	12,59

Modalités d'application et de facturation :

Tarifs périodiques de distribution d'électricité

- Injection -

AIEG

Période de validité : du 01.01.2020 au 31.12.2020

	Code EDIEL	T-MT	MT	T-BT	BT >10kVA
<u>I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution</u>					
<u>A. Terme capacitaire</u>					
Capacité d'injection flexible (EUR/kVA)	E212	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000
Capacité d'injection permanente (EUR/kVA)	E213	0,3187255	0,0959115	2,6159225	2,6159225
<u>B. Terme fixe</u> (EUR/an)	E270	807,20	607,72	12,85	12,85

Modalités d'application et de facturation :

Période de validité : du 01.01.2021 au 31.12.2021

	Code EDIEL	T-MT	MT	T-BT	BT >10kVA
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution					
A. Terme capacitaire					
Capacité d'injection flexible (EUR/kVA)	E212	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000
Capacité d'injection permanente (EUR/kVA)	E213	0,3237458	0,0976315	2,6567310	2,6567310
B. Terme fixe (EUR/an)	E270	819,91	617,05	13,11	13,11

Modalités d'application et de facturation :

Période de validité : du 01.01.2022 au 31.12.2022

	Code EDIEL	T-MT	MT	T-BT	BT >10kVA
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution					
A. Terme capacitaire					
Capacité d'injection flexible (EUR/kVA)	E212	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000
Capacité d'injection permanente (EUR/kVA)	E213	0,3288451	0,0993885	2,6981447	2,6981447
B. Terme fixe (EUR/an)	E270	832,82	626,51	13,38	13,38

Modalités d'application et de facturation :

Période de validité : du 01.01.2023 au 31.12.2023

	Code EDIEL	T-MT	MT	T-BT	BT >10kVA
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution					
A. Terme capacitaire					
Capacité d'injection flexible (EUR/kVA)	E212	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000
Capacité d'injection permanente (EUR/kVA)	E213	0,3340241	0,1010912	2,7401973	2,7401973
B. Terme fixe (EUR/an)	E270	845,94	636,22	13,66	13,66

Modalités d'application et de facturation :

Période de validité : du 01.01.2019 au 31.12.2019

	Code EDIEL	T-MT		MT		T-BT		BT	
		Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution									
A. Terme capacitaire									
a) Pour les raccordements avec mesure de pointe									
Pointe historique (EUR/kW/mois)	E210	0,4973659		1,9894636		7,1722255		11,1761876	
Pointe du mois (EUR/kW/mois)	E210	0,1657886		0,6631545		2,3907418		3,7253959	
b) Pour les prosumers									
Puissance nette développable de l'installation (EUR/kWe)	E260								0,0000000
(EUR/an)	E270	372,33		372,33		372,33		21,81	
B. Terme fixe									
C. Terme proportionnel									
Heures normales (EUR/kWh)	E210							0,0143035	0,0550003
Heures pleines (EUR/kWh)	E210	0,0006550	0,0029320	0,0026202	0,0117279	0,0048516	0,0383246	0,0143035	0,0588662
Heures creuses (EUR/kWh)	E210	0,0005329	0,0024303	0,0021315	0,0097213	0,0043630	0,0301114	0,0110485	0,0409564
Exclusif de nuit (EUR/kWh)	E210							0,0110485	0,0333299
II. Tarif pour les Obligations de Service Public (EUR/kWh)	E215	0,0001024		0,0004094		0,0012345		0,0060538	
III. Tarif pour les surcharges									
Redevance de voirie (EUR/kWh)	E891	0,0006656		0,0026625		0,0026625		0,0026625	
Impôt sur les sociétés (EUR/kWh)	E850	0,0009106		0,0036426		0,0036426		0,0036426	
Autres impôts locaux, provinciaux ou régionaux (EUR/kWh)	E890	0,0000000		0,0000000		0,0000000		0,0000000	
IV. Tarif pour les soldes régulateurs (EUR/kWh)	E410	0,0004327		0,0017306		0,0017306		0,0017306	
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive (EUR/kVarh)	E310	0,0023126	0,0023126	0,0092505	0,0092505	0,0092505	0,0092505		

Modalités d'application et de facturation :

- le tarif pour l'utilisation du réseau de distribution sous rubrique C. terme proportionnel est applicable comme suit :
 heures normales (eur/kWh) : 24h/24
 heures pleines (eur /kWh) : de 8h00 à 23h00 sauf pour la commune de namèche de 7h00 à 22h00
 heures creuses (eur/kWh) : de 23h00 à 8h00 sauf pour la commune de Namèche de 22h00 à 7h00
 exclusif de nuit (eur/kWh) :24h/24
- le tarif du terme capacitaire n'est pas plafonné
- le terme capacitaire ne s'applique pas aux postes de secours
- l'article 143 du règlement technique précisant la valeur du droit de prélèvement forfaitaire d'énergie réactive par niveau tension précise :
<https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=19977>

Période de validité : du 01.01.2020 au 31.12.2020

	Code EDIEL	T-MT		MT		T-BT		BT	
		Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution									
A. Terme capacitaire									
a) Pour les raccordements avec mesure de pointe									
Pointe historique (EUR/kW/mois)	E210	0,5600007		2,2400029		7,4574345		8,7299494	
Pointe du mois (EUR/kW/mois)	E210	0,1866669		0,7466676		2,4858115		2,9099831	
b) Pour les prosumers									
Puissance nette développable de l'installation (EUR/kWe)	E260								55,2670209
(EUR/an)	E270	370,70		370,70		370,70		21,84	
B. Terme fixe									
C. Terme proportionnel									
Heures normales (EUR/kWh)	E210							0,0143591	0,0461482
Heures pleines (EUR/kWh)	E210	0,006595	0,0033231	0,0026379	0,0132926	0,0049073	0,0320024	0,0143591	0,0491680
Heures creuses (EUR/kWh)	E210	0,005373	0,0025863	0,0021493	0,0103452	0,0044186	0,0252611	0,0111041	0,0344658
Exclusif de nuit (EUR/kWh)	E210							0,0111041	0,0285086
II. Tarif pour les Obligations de Service Public (EUR/kWh)									
	E215	0,0001024		0,0004097		0,0012354		0,0063703	
III. Tarif pour les surcharges									
Redevance de voirie (EUR/kWh)	E891	0,0006761		0,0027044		0,0027044		0,0027044	
Impôt sur les sociétés (EUR/kWh)	E850	0,0007398		0,0029590		0,0029590		0,0029590	
Autres impôts locaux, provinciaux ou régionaux (EUR/kWh)	E890	0,0000000		0,0000000		0,0000000		0,0000000	
IV. Tarif pour les soldes régulateurs (EUR/kWh)									
	E410	0,0004327		0,0017306		0,0017306		0,0017306	
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive (EUR/kVAh)									
	E310	0,0023126	0,0023126	0,0092505	0,0092505	0,0092505	0,0092505		

Modalités d'application et de facturation :

1) le tarif pour l'utilisation du réseau de distribution sous rubrique C. terme proportionnel est applicable comme suit :

- heures normales (eur/KWh) : 24h/24
- heures pleines (eur /KWh) : de 8h00 à 23h00 sauf pour la commune de namèche de 7h00 à 22h00
- heures creuses (eur/KWh) : de 23h00 à 8h00 sauf pour la commune de Namèche de 22h00 à 7h00
- exclusif de nuit (eur/KWh) :24h/24

2) le tarif du terme capacitaire n'est pas plafonné

3) le terme capacitaire ne s'applique pas aux postes de secours

4) le terme capacitaire applicable aux prosumers est appliqué prorata temporis

5) l'article 143 du règlement technique précisant la valeur du droit de prélèvement forfaitaire d'énergie réactive par niveau tension précise :

<https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=19977>

Période de validité : du 01.01.2021 au 31.12.2021

	Code EDIEL	T-MT		MT		T-BT		BT	
		Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution									
A. Terme capacitaire									
a) Pour les raccordements avec mesure de pointe									
Pointe historique (EUR/kW/mois)	E210	0,5498655		2,1994619		7,4265539		8,8524343	
Pointe du mois (EUR/kW/mois)	E210	0,1832885		0,7331540		2,4755180		2,9508114	
b) Pour les prosumers									
Puissance nette développable de l'installation (EUR/kWe)	E260								55,7262402
B. Terme fixe (EUR/an)	E270	368,27		368,27		368,27		22,07	
C. Terme proportionnel									
Heures normales (EUR/kWh)	E210							0,0146443	0,0468794
Heures pleines (EUR/kWh)	E210	0,0006823	0,0031166	0,0027291	0,0124662	0,0051925	0,0364163	0,0146443	0,0499415
Heures creuses (EUR/kWh)	E210	0,0005601	0,0024326	0,0022404	0,0097305	0,0047038	0,0287222	0,0113893	0,0350788
Exclusif de nuit (EUR/kWh)	E210							0,0113893	0,0290380
II. Tarif pour les Obligations de Service Public (EUR/kWh)	E215	0,0001025		0,0004100		0,0012363		0,0063491	
III. Tarif pour les surcharges									
Redevance de voirie (EUR/kWh)	E891	0,0006868		0,0027470		0,0027470		0,0027470	
Impôt sur les sociétés (EUR/kWh)	E850	0,0007543		0,0030172		0,0030172		0,0030172	
Autres impôts locaux, provinciaux ou régionaux (EUR/kWh)	E890	0,0000000		0,0000000		0,0000000		0,0000000	
IV. Tarif pour les soldes régulateurs (EUR/kWh)	E410	0,0004327		0,0017306		0,0017306		0,0017306	
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive (EUR/kVAh)	E310	0,0023126	0,0023126	0,0092505	0,0092505	0,0092505	0,0092505		

Modalités d'application et de facturation :

1) le tarif pour l'utilisation du réseau de distribution sous rubrique C. terme proportionnel est applicable comme suit :

- heures normales (eur/KWh) : 24h/24
- heures pleines (eur /KWh) : de 8h00 à 23h00 sauf pour la commune de namèche de 7h00 à 22h00
- heures creuses (eur/KWh) : de 23h00 à 8h00 sauf pour la commune de Namèche de 22h00 à 7h00
- exclusif de nuit (eur/KWh) :24h/24

2) le tarif du terme capacitaire n'est pas plafonné

3) le terme capacitaire ne s'applique pas aux postes de secours

4) le terme capacitaire applicable aux prosumers est appliqué prorata temporis

5) l'article 143 du règlement technique précisant la valeur du droit de prélèvement forfaitaire d'énergie réactive par niveau tension précise :

<https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=19977>

Période de validité : du 01.01.2022 au 31.12.2022

	Code EDIEL	T-MT		MT		T-BT		BT	
		Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution									
A. Terme capacitaire									
a) Pour les raccordements avec mesure de pointe									
Pointe historique (EUR/kW/mois)	E210	0,5749677		2,2998706		7,5799735		8,6649193	
Pointe du mois (EUR/kW/mois)	E210	0,1916559		0,7666235		2,5266578		2,8883064	
b) Pour les prosumers									
Puissance nette développable de l'installation (EUR/kWe)	E260								55,5923240
B. Terme fixe (EUR/an)	E270	365,22		365,22		365,22		21,99	
C. Terme proportionnel									
Heures normales (EUR/kWh)	E210							0,0149568	0,0465092
Heures pleines (EUR/kWh)	E210	0,0007072	0,0032527	0,0028290	0,0130106	0,0055050	0,0373739	0,0149568	0,0495064
Heures creuses (EUR/kWh)	E210	0,0005851	0,0025431	0,0023403	0,0101724	0,0050164	0,0295309	0,0117019	0,0348895
Exclusif de nuit (EUR/kWh)	E210							0,0117019	0,0289767
II. Tarif pour les Obligations de Service Public (EUR/kWh)	E215	0,0001026		0,0004104		0,0012372		0,0063735	
III. Tarif pour les surcharges									
Redevance de voirie (EUR/kWh)	E891	0,0006976		0,0027903		0,0027903		0,0027903	
Impôt sur les sociétés (EUR/kWh)	E850	0,0007708		0,0030833		0,0030833		0,0030833	
Autres impôts locaux, provinciaux ou régionaux (EUR/kWh)	E890	0,0000000		0,0000000		0,0000000		0,0000000	
IV. Tarif pour les soldes régulatoires (EUR/kWh)	E410	0,0004327		0,0017306		0,0017306		0,0017306	
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive (EUR/kVArh)	E310	0,0023126	0,0023126	0,0092505	0,0092505	0,0092505	0,0092505		

Modalités d'application et de facturation :

1) le tarif pour l'utilisation du réseau de distribution sous rubrique C. terme proportionnel est applicable comme suit :

heures normales (eur/kWh) : 24h/24

heures pleines (eur/kWh) : de 8h00 à 23h00 sauf pour la commune de namèche de 7h00 à 22h00

heures creuses (eur/kWh) : de 23h00 à 8h00 sauf pour la commune de Namèche de 22h00 à 7h00

exclusif de nuit (eur/kWh) : 24h/24

2) le tarif du terme capacitaire n'est pas plafonné

3) le terme capacitaire ne s'applique pas aux postes de secours

4) le terme capacitaire applicable aux prosumers est appliqué prorata temporis

5) l'article 143 du règlement technique précisant la valeur du droit de prélèvement forfaitaire d'énergie réactive par niveau tension précise :

<https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=19977>

Période de validité : du 01.01.2023 au 31.12.2023

	Code EDIEL	T-MT		MT		T-BT		BT	
		Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe	Avec mesure de pointe	Sans mesure de pointe
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution									
A. Terme capacitaire									
a) Pour les raccordements avec mesure de pointe									
Pointe historique (EUR/kW/mois)	E210	0,6475329		2,5901314		7,5816206		8,3125802	
Pointe du mois (EUR/kW/mois)	E210	0,2158443		0,8633771		2,5272069		2,7708601	
b) Pour les prosumers									
Puissance nette développable de l'installation (EUR/kWe)	E260								54,1309317
B. Terme fixe (EUR/an)	E270	365,94		365,94		365,94		22,39	
C. Terme proportionnel									
Heures normales (EUR/kWh)	E210							0,0152446	0,0455139
Heures pleines (EUR/kWh)	E210	0,0007302	0,0035969	0,0029209	0,0143876	0,0057928	0,0376686	0,0152446	0,0483893
Heures creuses (EUR/kWh)	E210	0,0006081	0,0028132	0,0024323	0,0112528	0,0053041	0,0298240	0,0119896	0,0342344
Exclusif de nuit (EUR/kWh)	E210							0,0119896	0,0285620
II. Tarif pour les Obligations de Service Public (EUR/kWh)	E215	0,0001027		0,0004107		0,0012382		0,0063986	
III. Tarif pour les surcharges									
Redevance de voirie (EUR/kWh)	E891	0,0007086		0,0028342		0,0028342		0,0028342	
Impôt sur les sociétés (EUR/kWh)	E850	0,0007900		0,0031600		0,0031600		0,0031600	
Autres impôts locaux, provinciaux ou régionaux (EUR/kWh)	E890	0,0000000		0,0000000		0,0000000		0,0000000	
IV. Tarif pour les soldes régulateurs (EUR/kWh)	E410	0,0000000		0,0000000		0,0000000		0,0000000	
V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive (EUR/kVArh)	E310	0,0023126	0,0023126	0,0092505	0,0092505	0,0092505	0,0092505		

Modalités d'application et de facturation :

1) le tarif pour l'utilisation du réseau de distribution sous rubrique C. terme proportionnel est applicable comme suit :

heures normales (eur/kWh) : 24h/24

heures pleines (eur/kWh) : de 8h00 à 23h00 sauf pour la commune de namèche de 7h00 à 22h00

heures creuses (eur/kWh) : de 23h00 à 8h00 sauf pour la commune de Namèche de 22h00 à 7h00

exclusif de nuit (eur/kWh) :24h/24

2) le tarif du terme capacitaire n'est pas plafonné

3) le terme capacitaire ne s'applique pas aux postes de secours

4) le terme capacitaire applicable aux prosumers est appliqué prorata temporis

5) l'article 143 du règlement technique précisant la valeur du droit de prélèvement forfaitaire d'énergie réactive par niveau tension précise :

<https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=19977>

Tarifs de Distribution et de Raccordement

Année

2019

A.I.E.G

Tarifs électricité

Les Communes AIEG

Commune	Localité	CP
Andenne	Andenne-Ville	5300
Andenne	Bonneville	5300
Andenne	Coutisse	5300
Andenne	Landenne	5300
Andenne	Maizeret	5300
Andenne	Namêche	5300
Andenne	Sclayn	5300
Andenne	Seilles	5300
Andenne	Thon-Samson	5300
Andenne	Vezin	5300
GESVES	Faulx-Les-Tombes	5340
GESVES	Gesves	5340
GESVES	haltinne	5340
GESVES	Mozet	5340
GESVES	Soree	5340
OHEY	Evelette	5350
OHEY	Goesnes	5353
OHEY	Haillot	5351
OHEY	Jallet	5354
OHEY	Ohey	5350
OHEY	Perwez	5353
RUMES	La Glanerie	7611
RUMES	Rumes	7610
RUMES	Taintignies	7618
Viroinval	Dourbes	5670
Viroinval	Le Mesnil	5670
Viroinval	Mazée	5670
Viroinval	Nismes	5670
Viroinval	Oignies	5670
Viroinval	Olloy	5670
Viroinval	Treignes	5670
Viroinval	Vierves	5670

ETUDES

Prélèvement (NV Racc ou adaptation racc exist)	Orientation	Détail
P <= 100kVA	€ 297,24	€ 491,83
100kVA < P <= 1000 kVA	€ 276,31	€ 491,83
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Injection (Nouveau raccordement)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 309,79	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44
P > 1000 kVA	€ 2.720,87	€ 5.056,00

Injection (Raccordement existant)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 297,24	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 1.553,31	€ 3.012,14
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Tarif de Raccordement : Clients Basse Tension

Nouveau raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	960,26 €	807,02 €
Branchement Tri 10 kVA	1.012,81 €	875,31 €

Modification Raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	654,24 €	441,18 €
Branchement Tri 10 kVA		

Passage ST --> DT		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	434,13 €	
Branchement Tri 10 kVA		

434,13 €

Raccordement Client BT

Poste		PU
Frais d'etude	FF	151 €
Branchement Standard 10 kVA	€	Voir tableau
ce poste comprend :		
Max 20 m de Tresse 4x16 jusqu'à la limite de propriété		
Module du coffret 25S60		
Interrupteur ELOS 125A		
Disjoncteur TECO X A		
Contacteur 63A		
Relais de sortie TCC pour client		
Terminale rétractable		
Cornière de protection + accessoires+ raccordement		
Terminale rétractable + accessoires (armoie EH2)		
Supplément Immobilisation de puissance au déla de 10 kVA	€/kVA	133 €
Divers		Sur Devis
ce poste comprend les travaux complémentaires à réaliser tel :		
pose de cable en domaine privé		
pose de cable en domaine public		
fourniture de la base du coffret 25S60		
déplacement d'un poteau		
implantation dune armoire de trottoire		
Traversée de voirie		

Raccordement Clients MT / TBT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 56,22 €
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF 9.712,56 €
Comprend : Introduction du ou des cables dans cabine Réalisation de l'etancheité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF 1.704,48 €
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
<p>comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture de Logettes MT</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle</p> <p style="margin-left: 40px;">Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW</p> <p style="margin-left: 40px;">Forage dirigé</p> <p style="margin-left: 40px;">Placement d'un RTU</p> <p style="margin-left: 40px;">Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)</p> <p style="margin-left: 40px;">Autres travaux et fournitures</p>	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Client TMT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 11,8
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF € 17.802,96
Comprend : Introduction du ou des cables dans le poste ELIA Réalisation de l'etancheité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF € 7.117,92
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
<p>comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture de Logettes MT</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle</p> <p style="margin-left: 40px;">Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW</p> <p style="margin-left: 40px;">Forage dirigé</p> <p style="margin-left: 40px;">Placement d'un RTU</p> <p style="margin-left: 40px;">Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)</p> <p style="margin-left: 40px;">Autres travaux et fournitures</p>	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Immeuble à Appartement

Poste		PU
Frais d'etudes	€ / App	151 €
cout forfaitaire par appartement		
Forfait Raccordement par Appartement	€ / App	2.024,73 €
Supplément Immobilisation de puissance au dela de 10 kVA	€ / kVA	133,33 €
Divers	SUR DEVIS	
comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :		
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine privé		
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine Public		
Implantation d'armoires de trottoir		
Raccordement de l'immeuble		
Raccordement d'une cabine haute tension		
Déplacement de Poteaux		

Remarques :

1. Ces montants sont applicables pour tout type d'appartement, avec ou sans création de voirie.
2. Ces montants sont valables pour pose en tranchées ouvertes en propriété privée.
3. Non inclus : Forage si obstacle : pont, cours d'eau, chemin de fer, ...
4. Dans le cadre des raccordements d'immeubles à appartement(s), ce coût est appliqué pour toute demande de raccordement.
5. Sera considéré comme immeuble à appartement, tout immeuble comportant plus de 2 logements
6. Le Coût du raccordement de l'immeuble en lui-même sera renseigné sur devis après paiement de l'étude.

Raccordement d'un lotissement ou assimilé

Equipement électrique (prix par mètre HTVA)	
Viabilisation le long de nouvelles voiries (tranchée mise à dispo par le demandeur), ou le long de voirie existante ou privée	158,73 €
Equipement EP (prix HTVA)	
Pose de câble EP dans la même tranchée que le câble électrique	19,65 €
Forfait EP- Voirie existante, réseau existant et support existant: forfait par point lumineux (fourniture crose et candélabre, luminaire std, accessoires)	505,23 €
Forfait EP - Sur nouveau poteau: forfait au m (fourniture et pose du câble, candélabre, luminaire std, accessoires 20 m d'inter-distance)	102,09 €

Divers:

Comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel que:

- Extension réseau hors de la zone de lotissement
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine privé
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine public
- Implantation d'armoires de trottoir hors lotissement
- Réalisation de tranchée
- Raccordement d'une cabine haute tension
- Déplacement de Poteaux

FARDE DE PRIX

DIVERS
PRESTATIONS & FOURNITURES

TARIFS 2019

RESEAU ELECTRIQUE AERIEN

	Unités	P.A.
Poteau + transport sans plantation		
Poteau 10m/250Kgs	pièce	787,07 €
Poteau 10m/400Kgs	pièce	901,61 €
Poteau 10m/600Kgs	pièce	994,10 €
Poteau 10m/800Kgs	pièce	1.092,28 €
Poteau 10m/1000Kgs	pièce	1.195,96 €

Plantation

Plantation de poteau < ou = 1000 kgs	pièce	830,78 €
Plantation de poteau > 1000 kgs < ou = 2000 kgs	pièce	1.492,56 €
Enlèvement de poteau béton avec fondation	pièce	1.172,49 €
Enlèvement de poteau béton sans fondation	pièce	826,80 €
Enlèvement de poteau bois	pièce	188,08 €
Supplément démolition roche	m ³	263,31 €
Main-d'œuvre sans engin	h	59,82 €
Main-d'œuvre avec engin	h	97,34 €

Câble (sans pose)

Câble préassemblé 3 x 95 ² /54,6/2 x 16/25	m	6,66 €
Tresse 4 x 16 ²	m	6,38 €

Enlèvement ou pose de câbles

Déroutage et tirage d'une tresse <= 25 ² : longueur totale	m	2,94 €
Déroutage et tirage d'une tresse > 25 ² : longueur totale	m	9,67 €
Pose préassemblé 70 ² -95 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	163,33 €
Pose tresse 16 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	163,33 €
Pose préassemblé 70 ² sur façade	m	27,77 €
Pose tresse 16 ² sur façade	m	22,52 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble < ou = 35 ²	pièce	293,87 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble > 35 ²	pièce	411,42 €
Démontage réseau préassemblé sans enlèvement des poteaux	m	5,53 €
Démontage réseau cuivre sans enlèvement des poteaux	m	0,51 €
Renouvellement ou nouveau raccordement aérien	m	17,96 €
Déséquipement ou équipement préassemblé 70 ² -95 ² d'une façade pour aménagement	m	6,76 €
Déséquipement ou équipement tresse 16 ² d'une façade pour aménagement	m	4,78 €
Main d'œuvre avec camion élévateur	h	86,82 €

RESEAU ELECTRIQUE BT SOUTERRAIN

Matériel (sans pose ni terrassement)

Câble EXVB 4 x 16 ²	m	8,55 €
Câble EXVB 4 x 25 ²	m	12,33 €
Câble EVAVB 4 x 70 ²	m	38,85 €
Câble EXAVB 4 x 150 ² Alu	m	9,73 €
Câble EVAVB 3 x 120/70 ²	m	55,43 €
Gaine annelée 110 mm	m	1,65 €
Armoire type EH2	pièce	808,95 €
Armoire type EH3	pièce	738,86 €
Couvre-câble 200mm	m	0,83 €

Pose

Pose câble > 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	9,32 €
Pose câble < ou = 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	8,16 €
Pose de gaine annelée 100 mm en tranchée ouverte	m	23,30 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH2	pièce	1.241,62 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH3	pièce	1.157,14 €
Introduction câble et câblage d'une armoire EH2 ou EH3	pièce	239,28 €

Terrassement

<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles</i>	46,60 €	m
<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles avec évacuation et remblayage 0/32</i>	83,23 €	m
<i>Tranchée Trottoir pour 1 où 2 câbles</i>	133,98 €	m
<i>Tranchée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	192,23 €	m
<i>Tranchée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	166,17 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	215,53 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	262,13 €	m
<i>Forage dirigé pour 1 câble</i>	221,35 €	m
<i>Pose d'une gaine en tranchée ouverte</i>	23,30 €	m
<i>Main-d'œuvre sans engin</i>	59,82 €	m
<i>Main-d'œuvre avec engin</i>	97,34 €	m

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Fournitures diverses

Module de comptage du coffret 25S60	Pièce	48,67 €
Module de raccordement du coffret 25S60	Pièce	30,51 €
Coffret 25S60 complet avec module de comptage et ELOS	Pièce	101,61 €
Interrupteur ELOS 125A	Pièce	22,43 €
Disjoncteur TECO II 15-40A	Pièce	41,22 €
Disjoncteur TECO II 40-60A	Pièce	47,37 €
Disjoncteur TECO IV 15/39	Pièce	69,70 €
Disjoncteur TECO IV 40-60A	Pièce	89,96 €
Disjoncteur TECO IV 66-100A	Pièce	187,09 €
Contacteur 63A	Pièce	78,79 €
Terminale rétractable	Pièce	3,33 €

Prestations diverses

Connexion câble de liaison installation client - compteur	Pièce	89,73 €
Etalonnage d'un compteur: contrôle en série	Pièce	179,46 €
Etalonnage d'un compteur: laboratoire	Pièce	710,65 €
Ouverture/fermeture compteur	Pièce	119,64 €
Relevé/vérification index compteur	Pièce	119,64 €
Connexion sur reseau électrique aérien (reconnexion)	Pièce	119,64 €
Coupure alimentation sur réseau électrique souterraine	Pièce	119,64 €
Coupure alimentation sur reseau électrique aérien	Pièce	179,46 €
Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client	Pièce	350,20 €
Activation compteur à budget	Pièce	89,73 €
Désactivation compteur à budget	Pièce	89,73 €
Bris de scellés	Pièce	59,82 €
Fraude	Pièce	650,00 €
Coupure/rétablissement intérieur (compteur)	Pièce	89,73 €
Remplacement compteur suite à des dégâts causés par le client	Pièce	308,40 €
Dépannage/remplacement fusibles pendant les heures de service (coffret existant)	Pièce	89,73 €
Dépannage/remplacement fusibles hors des heures de service (coffret existant)	Pièce	119,64 €
Placement d'un enregistreur de tension à la demande du client	Pièce	119,64 €
Déplacement raccordement (coffret existant)	Pièce	179,46 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	59,82 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	89,73 €

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Branchement et groupe de comptage

Placement compteur mono supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	773,53 €
Placement compteur tri supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	636,03 €
Remplacement compteur ordinaire par bihoraire	Pièce	434,13 €
Remplacement fusibles par disjoncteur mono	Pièce	130,95 €
Remplacement fusibles par disjoncteur tétra	Pièce	159,43 €
Raccordement câble de branchement	Pièce	89,73 €
Renforcement/Déforçement protection par réglage	Pièce	89,73 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur mono)	Pièce	130,95 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur tétra)	Pièce	159,43 €
Enlèvement raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	Pièce	119,64 €
Déplacement de compteur sans fourniture du coffret 25S60	Pièce	179,46 €
Remplacement du compteur dans coffret existant (sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance)	Pièce	150,00 €
Enlèvement compteur électrique	Pièce	119,64 €
Contact hors potentiel	Pièce	53,72 €

FOURNITURES ET PRESTATIONS MT

Unités P.A.

Fournitures et prestations diverses

	Unités	P.A.
Manoeuvres à la demande de l'utilisateur du réseau	Forfait	478,56 €
Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)		devis
Mise en/hors service cabine HT	Forfait	179,46 €
Localisation d'un câble en domaine privé	Forfait	478,56 €
Mise en/hors service cabine client (isolement de la totalité de la cabine du réseau)	Forfait	478,56 €
Mise en service à la demande du client (rétablissement)	Forfait	179,46 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	119,64 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	239,28 €
Mise à disposition d'impulsions au moment du placement du compteur		devis
Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)		devis
Raccordement cabine HT provisoire		devis
Fourniture des données 1/4h format excel /EAN et par mois	Forfait	75,56 €
Fourniture du graphique des données 1/4h	Forfait	75,56 €
Détection défaut de câble HT par camion laboratoire	Forfait	1.602,24 €
Adaptation ou remplacement des transformateurs de mesure (hors pièce)	Forfait	717,84 €
Localisation ou identification d'un câble	Forfait	453,36 €
Mise hors tension d'un raccordement souterrain		devis

Tarifs de Distribution et de Raccordement

Année

2020

A.I.E.G

Tarifs électricité

Les Communes AIEG

Commune	Localité	CP
Andenne	Andenne-Ville	5300
Andenne	Bonneville	5300
Andenne	Coutisse	5300
Andenne	Landenne	5300
Andenne	Maizeret	5300
Andenne	Namêche	5300
Andenne	Sclayn	5300
Andenne	Seilles	5300
Andenne	Thon-Samson	5300
Andenne	Vezin	5300
GESVES	Faulx-Les-Tombes	5340
GESVES	Gesves	5340
GESVES	haltinne	5340
GESVES	Mozet	5340
GESVES	Soree	5340
OHEY	Evelette	5350
OHEY	Goesnes	5353
OHEY	Haillot	5351
OHEY	Jallet	5354
OHEY	Ohey	5350
OHEY	Perwez	5353
RUMES	La Glanerie	7611
RUMES	Rumes	7610
RUMES	Taintignies	7618
Viroinval	Dourbes	5670
Viroinval	Le Mesnil	5670
Viroinval	Mazée	5670
Viroinval	Nismes	5670
Viroinval	Oignies	5670
Viroinval	Olloy	5670
Viroinval	Treignes	5670
Viroinval	Vierves	5670

ETUDES

Prélèvement (NV Racc ou adaptation racc exist)	Orientation	Détail
P <= 100kVA	€ 297,24	€ 491,83
100kVA < P <= 1000 kVA	€ 276,31	€ 491,83
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Injection (Nouveau raccordement)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 309,79	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44
P > 1000 kVA	€ 2.720,87	€ 5.056,00

Injection (Raccordement existant)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 297,24	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 1.553,31	€ 3.012,14
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Tarif de Raccordement : Clients Basse Tension

Nouveau raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	975,38 €	819,73 €
Branchement Tri 10 kVA	1.028,76 €	889,10 €

Modification Raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	664,54 €	448,13 €
Branchement Tri 10 kVA		

Passage ST --> DT		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	440,97 €	
Branchement Tri 10 kVA		

Raccordement Client BT

Poste		PU
Frais d'etude	FF	154 €
Branchement Standard 10 kVA	€	Voir tableau
ce poste comprend :		
Max 20 m de Tresse 4x16 jusqu'à la limite de propriété		
Module du coffret 25S60		
Interrupteur ELOS 125A		
Disjoncteur TECO X A		
Contacteur 63A		
Relais de sortie TCC pour client		
Terminale rétractable		
Cornière de protection + accessoires+ raccordement		
Terminale rétractable + accessoires (armoie EH2)		
Supplément Immobilisation de puissance au déla de 10 kVA	€/kVA	135 €
Divers		Sur Devis
ce poste comprend les travaux complémentaires à réaliser tel :		
pose de cable en domaine privé		
pose de cable en domaine public		
fourniture de la base du coffret 25S60		
déplacement d'un poteau		
implantation dune armoire de trottoire		
Traversée de voirie		

Raccordement Clients MT / TBT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 57,11 €
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF 9.865,53 €
Comprend : Introduction du ou des cables dans cabine Réalisation de l'etancheité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF 1.731,33 €
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
<p>comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture de Logettes MT</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle</p> <p style="margin-left: 40px;">Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW</p> <p style="margin-left: 40px;">Forage dirigé</p> <p style="margin-left: 40px;">Placement d'un RTU</p> <p style="margin-left: 40px;">Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)</p> <p style="margin-left: 40px;">Autres travaux et fournitures</p>	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Client TMT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 11,98585
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF € 18.083,36
Comprend : Introduction du ou des cables dans le poste ELIA Réalisation de l'étanchéité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF € 7.230,03
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :	
Fourniture de Logettes MT	
Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu	
Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle	
Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW	
Forage dirigé	
Placement d'un RTU	
Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)	
Autres travaux et fournitures	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Immeuble à Appartement

Poste	PU
Frais d'etudes	€ / App 154 €
cout forfaitaire par appartement	
Forfait Raccordement par Appartement	€ / App 2.053,80 €
Supplément Immobilisation de puissance au dela de 10 kVA	€ / kVA 135,43 €
Divers	SUR DEVIS
comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :	
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine privé	
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine Public	
Implantation d'armoires de trottoir	
Raccordement de l'immeuble	
Raccordement d'une cabine haute tension	
Déplacement de Poteaux	

Remarques :

1. Ces montants sont applicables pour tout type d'appartement, avec ou sans création de voirie.
2. Ces montants sont valables pour pose en tranchées ouvertes en propriété privée.
3. Non inclus : Forage si obstacle : pont, cours d'eau, chemin de fer, ...
4. Dans le cadre des raccordements d'immeubles à appartement(s), ce coût est appliqué pour toute demande de raccordement.
5. Sera considéré comme immeuble à appartement, tout immeuble comportant plus de 2 logements
6. Le Coût du raccordement de l'immeuble en lui-même sera renseigné sur devis après paiement de l'étude.

Raccordement d'un lotissement ou assimilé

Equipement électrique (prix par mètre HTVA)	
Viabilisation le long de nouvelles voiries (tranchée mise à dispo par le demandeur), ou le long de voirie existante ou privée	161,12 €
Equipement EP (prix HTVA)	
Pose de câble EP dans la même tranchée que le câble électrique	19,96 €
Forfait EP- Voirie existante, réseau existant et support existant: forfait par point lumineux (fourniture crose et candélabre, luminaire std, accessoires)	513,18 €
Forfait EP - Sur nouveau poteau: forfait au m (fourniture et pose du câble, candélabre, luminaire std, accessoires 20 m d'inter-distance)	103,69 €

Divers:

Comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel que:

- Extension réseau hors de la zone de lotissement
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine privé
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine public
- Implantation d'armoires de trottoir hors lotissement
- Réalisation de tranchée
- Raccordement d'une cabine haute tension
- Déplacement de Poteaux

FARDE DE PRIX

**DIVERS
PRESTATIONS & FOURNITURES**

TARIFS 2020

RESEAU ELECTRIQUE AERIEN

	Unités	P.A.
Poteau + transport sans plantation		
Poteau 10m/250Kgs	pièce	804,90 €
Poteau 10m/400Kgs	pièce	921,26 €
Poteau 10m/600Kgs	pièce	1.015,20 €
Poteau 10m/800Kgs	pièce	1.114,93 €
Poteau 10m/1000Kgs	pièce	1.220,23 €

Plantation

Plantation de poteau < ou = 1000 kgs	pièce	843,87 €
Plantation de poteau > 1000 kgs < ou = 2000 kgs	pièce	1.516,07 €
Enlèvement de poteau béton avec fondation	pièce	1.190,96 €
Enlèvement de poteau béton sans fondation	pièce	839,82 €
Enlèvement de poteau bois	pièce	191,04 €
Supplément démolition roche	m ³	267,46 €
Main-d'œuvre sans engin	h	60,76 €
Main-d'œuvre avec engin	h	98,87 €

Câble (sans pose)

Câble préassemblé 3 x 95 ² /54,6/2 x 16/25	m	6,76 €
Tresse 4 x 16 ²	m	6,48 €

Enlèvement ou pose de câbles

Déroutage et tirage d'une tresse <= 25 ² : longueur totale	m	2,99 €
Déroutage et tirage d'une tresse > 25 ² : longueur totale	m	9,82 €
Pose préassemblé 70 ² -95 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	165,91 €
Pose tresse 16 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	165,91 €
Pose préassemblé 70 ² sur façade	m	28,21 €
Pose tresse 16 ² sur façade	m	22,87 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble < ou = 35 ²	pièce	298,50 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble > 35 ²	pièce	417,90 €
Démontage réseau préassemblé sans enlèvement des poteaux	m	5,62 €
Démontage réseau cuivre sans enlèvement des poteaux	m	0,52 €
Renouvellement ou nouveau raccordement aérien	m	18,25 €
Déséquipement ou équipement préassemblé 70 ² -95 ² d'une façade pour aménagement	m	6,86 €
Déséquipement ou équipement tresse 16 ² d'une façade pour aménagement	m	4,85 €
Main d'œuvre avec camion élévateur	h	88,19 €

RESEAU ELECTRIQUE BT SOUTERRAIN

Matériel (sans pose ni terrassement)

Câble EXVB 4 x 16 ²	m	8,68 €
Câble EXVB 4 x 25 ²	m	12,53 €
Câble EVAVB 4 x 70 ²	m	39,46 €
Câble EXAVB 4 x 150 ² Alu	m	9,88 €
Câble EVAVB 3 x 120/70 ²	m	56,30 €
Gaine annelée 110 mm	m	1,67 €
Armoire type EH2	pièce	821,69 €
Armoire type EH3	pièce	750,50 €
Couvre-câble 200mm	m	0,84 €

Pose

Pose câble > 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	9,47 €
Pose câble < ou = 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	8,28 €
Pose de gaine annelée 100 mm en tranchée ouverte	m	23,67 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH2	pièce	1.261,17 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH3	pièce	1.187,18 €
Introduction câble et câblage d'une armoire EH2 ou EH3	pièce	243,05 €

Terrassement

<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles</i>	47,33 €	m
<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles avec évacuation et remblayage 0/32</i>	84,54 €	m
<i>Tranchée Trottoir pour 1 où 2 câbles</i>	136,09 €	m
<i>Tranchée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	195,25 €	m
<i>Tranchée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	168,78 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	218,92 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	266,25 €	m
<i>Forage dirigé pour 1 câble</i>	224,84 €	m
<i>Pose d'une gaine en tranchée ouverte</i>	23,67 €	m
<i>Main-d'œuvre sans engin</i>	60,76 €	m
<i>Main-d'œuvre avec engin</i>	98,87 €	m

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Fournitures diverses

Module de comptage du coffret 25S60	Pièce	49,43 €
Module de raccordement du coffret 25S60	Pièce	30,99 €
Coffret 25S60 complet avec module de comptage et ELOS	Pièce	103,21 €
Interrupteur ELOS 125A	Pièce	22,79 €
Disjoncteur TECO II 15-40A	Pièce	41,87 €
Disjoncteur TECO II 40-60A	Pièce	48,12 €
Disjoncteur TECO IV 15/39	Pièce	70,80 €
Disjoncteur TECO IV 40-60A	Pièce	91,38 €
Disjoncteur TECO IV 66-100A	Pièce	190,04 €
Contacteur 63A	Pièce	80,03 €
Terminale rétractable	Pièce	3,39 €

Prestations diverses

Connexion câble de liaison installation client - compteur	Pièce	91,14 €
Etalonnage d'un compteur: contrôle en série	Pièce	182,29 €
Etalonnage d'un compteur: laboratoire	Pièce	721,84 €
Ouverture/fermeture compteur	Pièce	121,52 €
Relevé/vérification index compteur	Pièce	121,52 €
Connexion sur reseau électrique aérien (reconnexion)	Pièce	121,52 €
Coupure alimentation sur réseau électrique souterraine	Pièce	121,52 €
Coupure alimentation sur reseau électrique aérien	Pièce	182,29 €
Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client	Pièce	355,72 €
Activation compteur à budget	Pièce	91,14 €
Désactivation compteur à budget	Pièce	91,14 €
Bris de scellés	Pièce	60,76 €
Fraude	Pièce	660,24 €
Coupure/rétablissement intérieur (compteur)	Pièce	91,14 €
Remplacement compteur suite à des dégâts causés par le client	Pièce	312,17 €
Dépannage/remplacement fusibles pendant les heures de service (coffret existant)	Pièce	91,14 €
Dépannage/remplacement fusibles hors des heures de service (coffret existant)	Pièce	121,52 €
Placement d'un enregistreur de tension à la demande du client	Pièce	121,52 €
Déplacement raccordement (coffret existant)	Pièce	182,29 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	60,76 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	91,14 €

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Branchement et groupe de comptege

Placement compteur mono supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	785,71 €
Placement compteur tri supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	646,05 €
Remplacement compteur ordinaire par bihoraire	Pièce	440,97 €
Remplacement fusibles par disjoncteur mono	Pièce	133,01 €
Remplacement fusibles par disjoncteur tétra	Pièce	161,95 €
Raccordement câble de branchement	Pièce	91,14 €
Renforcement/Déforçement protection par réglage	Pièce	91,14 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur mono)	Pièce	133,01 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur tétra)	Pièce	161,95 €
Enlèvement raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	Pièce	121,52 €
Déplacement de compteur sans fourniture du coffret 25S60	Pièce	182,29 €
Remplacement du compteur dans coffret existant (sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance)	Pièce	152,36 €
Enlèvement compteur électrique	Pièce	121,52 €
Contact hors potentiel	Pièce	54,43 €

FOURNITURES ET PRESTATIONS MT

Unités P.A.

Fournitures et prestations diverses

	Unités	P.A.
Manoeuvres à la demande de l'utilisateur du réseau	Forfait	486,10 €
Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)		devis
Mise en/hors service cabine HT	Forfait	182,29 €
Localisation d'un câble en domaine privé	Forfait	486,10 €
Mise en/hors service cabine client (isolement de la totalité de la cabine du réseau)	Forfait	486,10 €
Mise en service à la demande du client (rétablissement)	Forfait	182,29 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	121,52 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	243,05 €
Mise à disposition d'impulsions au moment du placement du compteur		devis
Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)		devis
Raccordement cabine HT provisoire		devis
Fourniture des données 1/4h format excel /EAN et par mois	Forfait	76,75 €
Fourniture du graphique des données 1/4h	Forfait	76,75 €
Détection défaut de câble HT par camion laboratoire	Forfait	1.607,00 €
Adaptation ou remplacement des transformateurs de mesure (hors pièce)	Forfait	729,15 €
Localisation ou identification d'un câble	Forfait	460,50 €
Mise hors tension d'un raccordement souterrain		devis

Tarifs de Distribution et de Raccordement

Année

2021

A.I.E.G

Tarifs électricité

Les Communes AIEG

Commune	Localité	CP
Andenne	Andenne-Ville	5300
Andenne	Bonneville	5300
Andenne	Coutisse	5300
Andenne	Landenne	5300
Andenne	Maizeret	5300
Andenne	Namêche	5300
Andenne	Sclayn	5300
Andenne	Seilles	5300
Andenne	Thon-Samson	5300
Andenne	Vezin	5300
GESVES	Faulx-Les-Tombes	5340
GESVES	Gesves	5340
GESVES	haltinne	5340
GESVES	Mozet	5340
GESVES	Soree	5340
OHEY	Evelette	5350
OHEY	Goesnes	5353
OHEY	Haillot	5351
OHEY	Jallet	5354
OHEY	Ohey	5350
OHEY	Perwez	5353
RUMES	La Glanerie	7611
RUMES	Rumes	7610
RUMES	Taintignies	7618
Viroinval	Dourbes	5670
Viroinval	Le Mesnil	5670
Viroinval	Mazée	5670
Viroinval	Nismes	5670
Viroinval	Oignies	5670
Viroinval	Olloy	5670
Viroinval	Treignes	5670
Viroinval	Vierves	5670

ETUDES

Prélèvement (NV Racc ou adaptation racc exist)	Orientation	Détail
P <= 100kVA	€ 297,24	€ 491,83
100kVA < P <= 1000 kVA	€ 276,31	€ 491,83
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Injection (Nouveau raccordement)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 309,79	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44
P > 1000 kVA	€ 2.720,87	€ 5.056,00

Injection (Raccordement existant)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 297,24	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 1.553,31	€ 3.012,14
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Tarif de Raccordement : Clients Basse Tension

Nouveau raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	990,75 €	832,64 €
Branchement Tri 10 kVA	1.044,96 €	903,10 €

Modification Raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	675,01 €	455,19 €
Branchement Tri 10 kVA		

Passage ST --> DT		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	447,91 €	
Branchement Tri 10 kVA		

Raccordement Client BT

Poste		PU
Frais d'etude	FF	156 €
Branchement Standard 10 kVA	€	Voir tableau
ce poste comprend :		
Max 20 m de Tresse 4x16 jusqu'à la limite de propriété		
Module du coffret 25S60		
Interrupteur ELOS 125A		
Disjoncteur TECO X A		
Contacteur 63A		
Relais de sortie TCC pour client		
Terminale rétractable		
Cornière de protection + accessoires+ raccordement		
Terminale rétractable + accessoires (armoie EH2)		
Supplément Immobilisation de puissance au déla de 10 kVA	€/kVA	138 €
Divers		Sur Devis
ce poste comprend les travaux complémentaires à réaliser tel :		
pose de cable en domaine privé		
pose de cable en domaine public		
fourniture de la base du coffret 25S60		
déplacement d'un poteau		
implantation dune armoire de trottoire		
Traversée de voirie		

Raccordement Clients MT / TBT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 58,01 €
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF 10.020,91 €
Comprend : Introduction du ou des cables dans cabine Réalisation de l'etancheité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF 1.758,59 €
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :	
Fourniture de Logettes MT	
Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu	
Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle	
Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW	
Forage dirigé	
Placement d'un RTU	
Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)	
Autres travaux et fournitures	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Client TMT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">€/kVA</div>	12,17462714
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">FF</div>	€ 18.368,17
Comprend : Introduction du ou des cables dans le poste ELIA Réalisation de l'étanchéité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*) <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">FF</div>	€ 7.343,90
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Sur devis</div>	
comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel : <div style="margin-left: 40px;"> Fourniture de Logettes MT Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW Forage dirigé Placement d'un RTU Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition) Autres travaux et fournitures </div>	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Immeuble à Appartement

Poste		PU
Frais d'etudes	€ / App	156 €
cout forfaitaire par appartement		
Forfait Raccordement par Appartement	€ / App	2.083,33 €
Supplément Immobilisation de puissance au dela de 10 kVA	€ / kVA	137,57 €
Divers		SUR DEVIS
comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :		
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine privé		
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine Public		
Implantation d'armoires de trottoir		
Raccordement de l'immeuble		
Raccordement d'une cabine haute tension		
Déplacement de Poteaux		

Remarques :

1. Ces montants sont applicables pour tout type d'appartement, avec ou sans création de voirie.
2. Ces montants sont valables pour pose en tranchées ouvertes en propriété privée.
3. Non inclus : Forage si obstacle : pont, cours d'eau, chemin de fer, ...
4. Dans le cadre des raccordements d'immeubles à appartement(s), ce coût est appliqué pour toute demande de raccordement.
5. Sera considéré comme immeuble à appartement, tout immeuble comportant plus de 2 logements
6. Le Coût du raccordement de l'immeuble en lui-même sera renseigné sur devis après paiement de l'étude.

Raccordement d'un lotissement ou assimilé

Equipement électrique (prix par mètre HTVA)	
Viabilisation le long de nouvelles voiries (tranchée mise à dispo par le demandeur), ou le long de voirie existante ou privée	163,55 €
Equipement EP (prix HTVA)	
Pose de câble EP dans la même tranchée que le câble électrique	20,28 €
Forfait EP- Voirie existante, réseau existant et support existant: forfait par point lumineux (fourniture crose et candélabre, luminaire std, accessoires)	521,27 €
Forfait EP - Sur nouveau poteau: forfait au m (fourniture et pose du câble, candélabre, luminaire std, accessoires 20 m d'inter-distance)	105,33 €

Divers:

Comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel que:

- Extension réseau hors de la zone de lotissement
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine privé
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine public
- Implantation d'armoires de trottoir hors lotissement
- Réalisation de tranchée
- Raccordement d'une cabine haute tension
- Déplacement de Poteaux

FARDE DE PRIX

**DIVERS
PRESTATIONS & FOURNITURES**

TARIFS 2021

RESEAU ELECTRIQUE AERIEN

Unités P.A.

Poteau + transport sans plantation

	Unités	P.A.
Poteau 10m/250Kgs	pièce	823,20 €
Poteau 10m/400Kgs	pièce	941,38 €
Poteau 10m/600Kgs	pièce	1.036,81 €
Poteau 10m/800Kgs	pièce	1.138,10 €
Poteau 10m/1000Kgs	pièce	1.245,07 €

Plantation

Plantation de poteau < ou = 1000 kgs	pièce	857,16 €
Plantation de poteau > 1000 kgs < ou = 2000 kgs	pièce	1.539,95 €
Enlèvement de poteau béton avec fondation	pièce	1.209,72 €
Enlèvement de poteau béton sans fondation	pièce	853,05 €
Enlèvement de poteau bois	pièce	194,05 €
Supplément démolition roche	m ³	271,67 €
Main-d'œuvre sans engin	h	61,72 €
Main-d'œuvre avec engin	h	100,43 €

Câble (sans pose)

Câble préassemblé 3 x 95 ² /54,6/2 x 16/25	m	6,87 €
Tresse 4 x 16 ²	m	6,58 €

Enlèvement ou pose de câbles

Déroutage et tirage d'une tresse <= 25 ² : longueur totale	m	3,03 €
Déroutage et tirage d'une tresse > 25 ² : longueur totale	m	9,98 €
Pose préassemblé 70 ² -95 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	168,52 €
Pose tresse 16 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	168,52 €
Pose préassemblé 70 ² sur façade	m	28,66 €
Pose tresse 16 ² sur façade	m	23,23 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble < ou = 35 ²	pièce	303,20 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble > 35 ²	pièce	424,48 €
Démontage réseau préassemblé sans enlèvement des poteaux	m	5,71 €
Démontage réseau cuivre sans enlèvement des poteaux	m	0,53 €
Renouvellement ou nouveau raccordement aérien	m	18,53 €
Déséquipement ou équipement préassemblé 70 ² -95 ² d'une façade pour aménagement	m	6,97 €
Déséquipement ou équipement tresse 16 ² d'une façade pour aménagement	m	4,93 €
Main d'œuvre avec camion élévateur	h	89,58 €

RESEAU ELECTRIQUE BT SOUTERRAIN

Matériel (sans pose ni terrassement)

Câble EXVB 4 x 16 ²	m	8,82 €
Câble EXVB 4 x 25 ²	m	12,72 €
Câble EVAVB 4 x 70 ²	m	40,08 €
Câble EXAVB 4 x 150 ² Alu	m	10,03 €
Câble EVAVB 3 x 120/70 ²	m	57,19 €
Gaine annelée 110 mm	m	1,70 €
Armoire type EH2	pièce	834,63 €
Armoire type EH3	pièce	762,32 €
Couvre-câble 200mm	m	0,86 €

Pose

Pose câble > 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	9,62 €
Pose câble < ou = 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	8,41 €
Pose de gaine annelée 100 mm en tranchée ouverte	m	24,04 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH2	pièce	1.281,04 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH3	pièce	1.218,07 €
Introduction câble et câblage d'une armoire EH2 ou EH3	pièce	246,88 €

Terrassement

<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles</i>	48,08 €	m
<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles avec évacuation et remblayage 0/32</i>	85,87 €	m
<i>Tranchée Trottoir pour 1 où 2 câbles</i>	138,23 €	m
<i>Tranchée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	198,33 €	m
<i>Tranchée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	171,44 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	222,37 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	270,45 €	m
<i>Forage dirigé pour 1 câble</i>	228,38 €	m
<i>Pose d'une gaine en tranchée ouverte</i>	24,04 €	m
<i>Main-d'œuvre sans engin</i>	61,72 €	m
<i>Main-d'œuvre avec engin</i>	100,43 €	m

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Fournitures diverses

Module de comptage du coffret 25S60	Pièce	50,21 €
Module de raccordement du coffret 25S60	Pièce	31,48 €
Coffret 25S60 complet avec module de comptage et ELOS	Pièce	104,84 €
Interrupteur ELOS 125A	Pièce	23,15 €
Disjoncteur TECO II 15-40A	Pièce	42,53 €
Disjoncteur TECO II 40-60A	Pièce	48,88 €
Disjoncteur TECO IV 15/39	Pièce	71,92 €
Disjoncteur TECO IV 40-60A	Pièce	92,82 €
Disjoncteur TECO IV 66-100A	Pièce	193,03 €
Contacteur 63A	Pièce	81,29 €
Terminale rétractable	Pièce	3,44 €

Prestations diverses

Connexion câble de liaison installation client - compteur	Pièce	92,58 €
Etalonnage d'un compteur: contrôle en série	Pièce	185,16 €
Etalonnage d'un compteur: laboratoire	Pièce	733,21 €
Ouverture/fermeture compteur	Pièce	123,44 €
Relevé/vérification index compteur	Pièce	123,44 €
Connexion sur reseau électrique aérien (reconnexion)	Pièce	123,44 €
Coupure alimentation sur réseau électrique souterraine	Pièce	123,44 €
Coupure alimentation sur reseau électrique aérien	Pièce	185,16 €
Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client	Pièce	361,32 €
Activation compteur à budget	Pièce	92,58 €
Désactivation compteur à budget	Pièce	92,58 €
Bris de scellés	Pièce	61,72 €
Fraude	Pièce	670,64 €
Coupure/rétablissement intérieur (compteur)	Pièce	92,58 €
Remplacement compteur suite à des dégâts causés par le client	Pièce	316,00 €
Dépannage/remplacement fusibles pendant les heures de service (coffret existant)	Pièce	92,58 €
Dépannage/remplacement fusibles hors des heures de service (coffret existant)	Pièce	123,44 €
Placement d'un enregistreur de tension à la demande du client	Pièce	123,44 €
Déplacement raccordement (coffret existant)	Pièce	185,16 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	61,72 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	92,58 €

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Branchement et groupe de comptage

Placement compteur mono supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	798,09 €
Placement compteur tri supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	656,22 €
Remplacement compteur ordinaire par bihoraire	Pièce	447,91 €
Remplacement fusibles par disjoncteur mono	Pièce	135,11 €
Remplacement fusibles par disjoncteur tétra	Pièce	164,50 €
Raccordement câble de branchement	Pièce	92,58 €
Renforcement/Déforçement protection par réglage	Pièce	92,58 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur mono)	Pièce	135,11 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur tétra)	Pièce	164,50 €
Enlèvement raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	Pièce	123,44 €
Déplacement de compteur sans fourniture du coffret 25S60	Pièce	185,16 €
Remplacement du compteur dans coffret existant (sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance)	Pièce	154,76 €
Enlèvement compteur électrique	Pièce	123,44 €
Contact hors potentiel	Pièce	55,15 €

FOURNITURES ET PRESTATIONS MT

Unités P.A.

Fournitures et prestations diverses

	Unités	P.A.
Manoeuvres à la demande de l'utilisateur du réseau	Forfait	493,75 €
Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)		devis
Mise en/hors service cabine HT	Forfait	185,16 €
Localisation d'un câble en domaine privé	Forfait	493,75 €
Mise en/hors service cabine client (isolement de la totalité de la cabine du réseau)	Forfait	493,75 €
Mise en service à la demande du client (rétablissement)	Forfait	185,16 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	123,44 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	246,88 €
Mise à disposition d'impulsions au moment du placement du compteur		devis
Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)		devis
Raccordement cabine HT provisoire		devis
Fourniture des données 1/4h format excel /EAN et par mois	Forfait	77,96 €
Fourniture du graphique des données 1/4h	Forfait	77,96 €
Détection défaut de câble HT par camion laboratoire	Forfait	1.611,84 €
Adaptation ou remplacement des transformateurs de mesure (hors pièce)	Forfait	740,63 €
Localisation ou identification d'un câble	Forfait	467,75 €
Mise hors tension d'un raccordement souterrain		devis

Tarifs de Distribution et de Raccordement

Année

2022

A.I.E.G

Tarifs électricité

Les Communes AIEG

Commune	Localité	CP
Andenne	Andenne-Ville	5300
Andenne	Bonneville	5300
Andenne	Coutisse	5300
Andenne	Landenne	5300
Andenne	Maizeret	5300
Andenne	Namêche	5300
Andenne	Sclayn	5300
Andenne	Seilles	5300
Andenne	Thon-Samson	5300
Andenne	Vezin	5300
GESVES	Faulx-Les-Tombes	5340
GESVES	Gesves	5340
GESVES	haltinne	5340
GESVES	Mozet	5340
GESVES	Soree	5340
OHEY	Evelette	5350
OHEY	Goesnes	5353
OHEY	Haillot	5351
OHEY	Jallet	5354
OHEY	Ohey	5350
OHEY	Perwez	5353
RUMES	La Glanerie	7611
RUMES	Rumes	7610
RUMES	Taintignies	7618
Viroinval	Dourbes	5670
Viroinval	Le Mesnil	5670
Viroinval	Mazée	5670
Viroinval	Nismes	5670
Viroinval	Oignies	5670
Viroinval	Olloy	5670
Viroinval	Treignes	5670
Viroinval	Vierves	5670

ETUDES

Prélèvement (NV Racc ou adaptation racc exist)	Orientation	Détail
P <= 100kVA	€ 297,24	€ 491,83
100kVA < P <= 1000 kVA	€ 276,31	€ 491,83
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Injection (Nouveau raccordement)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 309,79	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44
P > 1000 kVA	€ 2.720,87	€ 5.056,00

Injection (Raccordement existant)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 297,24	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 1.553,31	€ 3.012,14
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Tarif de Raccordement : Clients Basse Tension

Nouveau raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	1.006,35 €	845,76 €
Branchement Tri 10 kVA	1.061,42 €	917,32 €

Modification Raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	685,64 €	462,36 €
Branchement Tri 10 kVA		

Passage ST --> DT		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	454,97 €	
Branchement Tri 10 kVA		

Raccordement Client BT

Poste		PU
Frais d'etude	FF	158 €
Branchement Standard 10 kVA	€	Voir tableau
ce poste comprend :		
Max 20 m de Tresse 4x16 jusqu'à la limite de propriété		
Module du coffret 25S60		
Interrupteur ELOS 125A		
Disjoncteur TECO X A		
Contacteur 63A		
Relais de sortie TCC pour client		
Terminale rétractable		
Cornière de protection + accessoires+ raccordement		
Terminale rétractable + accessoires (armoie EH2)		
Supplément Immobilisation de puissance au déla de 10 kVA	€/kVA	140 €
Divers		Sur Devis
ce poste comprend les travaux complémentaires à réaliser tel :		
pose de cable en domaine privé		
pose de cable en domaine public		
fourniture de la base du coffret 25S60		
déplacement d'un poteau		
implantation dune armoire de trottoire		
Traversée de voirie		

Raccordement Clients MT / TBT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 58,92 €
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF 10.178,74 €
Comprend : Introduction du ou des cables dans cabine Réalisation de l'etancheité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF 1.786,29 €
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
<p>comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture de Logettes MT</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle</p> <p style="margin-left: 40px;">Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW</p> <p style="margin-left: 40px;">Forage dirigé</p> <p style="margin-left: 40px;">Placement d'un RTU</p> <p style="margin-left: 40px;">Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)</p> <p style="margin-left: 40px;">Autres travaux et fournitures</p>	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Client TMT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 12,36637751
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF € 18.657,47
Comprend : Introduction du ou des cables dans le poste ELIA Réalisation de l'étanchéité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF € 7.459,57
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
<p>comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture de Logettes MT</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle</p> <p style="margin-left: 40px;">Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW</p> <p style="margin-left: 40px;">Forage dirigé</p> <p style="margin-left: 40px;">Placement d'un RTU</p> <p style="margin-left: 40px;">Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)</p> <p style="margin-left: 40px;">Autres travaux et fournitures</p>	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Immeuble à Appartement

Poste	PU
Frais d'etudes	€ / App 158 €
cout forfaitaire par appartement	
Forfait Raccordement par Appartement	€ / App 2.113,32 €
Supplément Immobilisation de puissance au dela de 10 kVA	€ / kVA 139,73 €
Divers	SUR DEVIS
comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :	
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine privé	
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine Public	
Implantation d'armoires de trottoir	
Raccordement de l'immeuble	
Raccordement d'une cabine haute tension	
Déplacement de Poteaux	

Remarques :

1. Ces montants sont applicables pour tout type d'appartement, avec ou sans création de voirie.
2. Ces montants sont valables pour pose en tranchées ouvertes en propriété privée.
3. Non inclus : Forage si obstacle : pont, cours d'eau, chemin de fer, ...
4. Dans le cadre des raccordements d'immeubles à appartement(s), ce coût est appliqué pour toute demande de raccordement.
5. Sera considéré comme immeuble à appartement, tout immeuble comportant plus de 2 logements
6. Le Coût du raccordement de l'immeuble en lui-même sera renseigné sur devis après paiement de l'étude.

Raccordement d'un lotissement ou assimilé

Equipement électrique (prix par mètre HTVA)	
Viabilisation le long de nouvelles voiries (tranchée mise à dispo par le demandeur), ou le long de voirie existante ou privée	166,02 €
Equipement EP (prix HTVA)	
Pose de câble EP dans la même tranchée que le câble électrique	20,60 €
Forfait EP- Voirie existante, réseau existant et support existant: forfait par point lumineux (fourniture crosse et candélabre, luminaire std, accessoires)	529,48 €
Forfait EP - Sur nouveau poteau: forfait au m (fourniture et pose du câble, candélabre, luminaire std, accessoires 20 m d'inter-distance)	106,99 €

Divers:

Comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel que:

- Extension réseau hors de la zone de lotissement
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine privé
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine public
- Implantation d'armoires de trottoir hors lotissement
- Réalisation de tranchée
- Raccordement d'une cabine haute tension
- Déplacement de Poteaux

FARDE DE PRIX

**DIVERS
PRESTATIONS & FOURNITURES**

TARIFS 2022

RESEAU ELECTRIQUE AERIEN

	Unités	P.A.
Poteau + transport sans plantation		
Poteau 10m/250Kgs	pièce	841,96 €
Poteau 10m/400Kgs	pièce	962,00 €
Poteau 10m/600Kgs	pièce	1.058,93 €
Poteau 10m/800Kgs	pièce	1.161,82 €
Poteau 10m/1000Kgs	pièce	1.270,47 €

Plantation

Plantation de poteau < ou = 1000 kgs	pièce	870,66 €
Plantation de poteau > 1000 kgs < ou = 2000 kgs	pièce	1.564,20 €
Enlèvement de poteau béton avec fondation	pièce	1.228,77 €
Enlèvement de poteau béton sans fondation	pièce	866,49 €
Enlèvement de poteau bois	pièce	197,10 €
Supplément démolition roche	m ³	275,95 €
Main-d'œuvre sans engin	h	62,69 €
Main-d'œuvre avec engin	h	102,01 €

Câble (sans pose)

Câble préassemblé 3 x 95 ² /54,6/2 x 16/25	m	6,98 €
Tresse 4 x 16 ²	m	6,69 €

Enlèvement ou pose de câbles

Déroutage et tirage d'une tresse <= 25 ² : longueur totale	m	3,08 €
Déroutage et tirage d'une tresse > 25 ² : longueur totale	m	10,13 €
Pose préassemblé 70 ² -95 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	171,17 €
Pose tresse 16 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	171,17 €
Pose préassemblé 70 ² sur façade	m	29,11 €
Pose tresse 16 ² sur façade	m	23,60 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble < ou = 35 ²	pièce	307,98 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble > 35 ²	pièce	431,17 €
Démontage réseau préassemblé sans enlèvement des poteaux	m	5,80 €
Démontage réseau cuivre sans enlèvement des poteaux	m	0,54 €
Renouvellement ou nouveau raccordement aérien	m	18,83 €
Déséquipement ou équipement préassemblé 70 ² -95 ² d'une façade pour aménagement	m	7,08 €
Déséquipement ou équipement tresse 16 ² d'une façade pour aménagement	m	5,01 €
Main d'œuvre avec camion élévateur	h	90,99 €

RESEAU ELECTRIQUE BT SOUTERRAIN

Matériel (sans pose ni terrassement)

Câble EXVB 4 x 16 ²	m	8,96 €
Câble EXVB 4 x 25 ²	m	12,92 €
Câble EVAVB 4 x 70 ²	m	40,71 €
Câble EXAVB 4 x 150 ² Alu	m	10,19 €
Câble EVAVB 3 x 120/70 ²	m	58,09 €
Gaine annelée 110 mm	m	1,73 €
Armoire type EH2	pièce	847,78 €
Armoire type EH3	pièce	774,33 €
Couvre-câble 200mm	m	0,87 €

Pose

Pose câble > 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	9,77 €
Pose câble < ou = 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	8,55 €
Pose de gaine annelée 100 mm en tranchée ouverte	m	24,42 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH2	pièce	1.301,21 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH3	pièce	1.249,84 €
Introduction câble et câblage d'une armoire EH2 ou EH3	pièce	250,76 €

Terrassement

<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles</i>	48,84 €	m
<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles avec évacuation et remblayage 0/32</i>	87,22 €	m
<i>Tranchée Trottoir pour 1 où 2 câbles</i>	140,41 €	m
<i>Tranchée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	201,45 €	m
<i>Tranchée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	174,14 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	225,87 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	274,71 €	m
<i>Forage dirigé pour 1 câble</i>	231,97 €	m
<i>Pose d'une gaine en tranchée ouverte</i>	24,42 €	m
<i>Main-d'œuvre sans engin</i>	62,69 €	m
<i>Main-d'œuvre avec engin</i>	102,01 €	m

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Fournitures diverses

Module de comptage du coffret 25S60	Pièce	51,00 €
Module de raccordement du coffret 25S60	Pièce	31,98 €
Coffret 25S60 complet avec module de comptage et ELOS	Pièce	106,49 €
Interrupteur ELOS 125A	Pièce	23,51 €
Disjoncteur TECO II 15-40A	Pièce	43,20 €
Disjoncteur TECO II 40-60A	Pièce	49,64 €
Disjoncteur TECO IV 15/39	Pièce	73,05 €
Disjoncteur TECO IV 40-60A	Pièce	94,28 €
Disjoncteur TECO IV 66-100A	Pièce	196,07 €
Contacteur 63A	Pièce	82,57 €
Terminale rétractable	Pièce	3,49 €

Prestations diverses

Connexion câble de liaison installation client - compteur	Pièce	94,04 €
Etalonnage d'un compteur: contrôle en série	Pièce	188,07 €
Etalonnage d'un compteur: laboratoire	Pièce	744,76 €
Ouverture/fermeture compteur	Pièce	125,38 €
Relevé/vérification index compteur	Pièce	125,38 €
Connexion sur reseau électrique aérien (reconnexion)	Pièce	125,38 €
Coupure alimentation sur réseau électrique souterraine	Pièce	125,38 €
Coupure alimentation sur reseau électrique aérien	Pièce	188,07 €
Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client	Pièce	367,01 €
Activation compteur à budget	Pièce	94,04 €
Désactivation compteur à budget	Pièce	94,04 €
Bris de scellés	Pièce	62,69 €
Fraude	Pièce	681,20 €
Coupure/rétablissement intérieur (compteur)	Pièce	94,04 €
Remplacement compteur suite à des dégâts causés par le client	Pièce	319,88 €
Dépannage/remplacement fusibles pendant les heures de service (coffret existant)	Pièce	94,04 €
Dépannage/remplacement fusibles hors des heures de service (coffret existant)	Pièce	125,38 €
Placement d'un enregistreur de tension à la demande du client	Pièce	125,38 €
Déplacement raccordement (coffret existant)	Pièce	188,07 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	62,69 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	94,04 €

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Branchement et groupe de comptage

Placement compteur mono supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	810,66 €
Placement compteur tri supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	666,56 €
Remplacement compteur ordinaire par bihoraire	Pièce	454,97 €
Remplacement fusibles par disjoncteur mono	Pièce	137,23 €
Remplacement fusibles par disjoncteur tétra	Pièce	167,09 €
Raccordement câble de branchement	Pièce	94,04 €
Renforcement/Déforçement protection par réglage	Pièce	94,04 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur mono)	Pièce	137,23 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur tétra)	Pièce	167,09 €
Enlèvement raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	Pièce	125,38 €
Déplacement de compteur sans fourniture du coffret 25S60	Pièce	188,07 €
Remplacement du compteur dans coffret existant (sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance)	Pièce	157,20 €
Enlèvement compteur électrique	Pièce	125,38 €
Contact hors potentiel	Pièce	55,87 €

FOURNITURES ET PRESTATIONS MT

Unités P.A.

Fournitures et prestations diverses

	Unités	P.A.
Manoeuvres à la demande de l'utilisateur du réseau	Forfait	501,53 €
Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)		devis
Mise en/hors service cabine HT	Forfait	188,07 €
Localisation d'un câble en domaine privé	Forfait	501,53 €
Mise en/hors service cabine client (isolement de la totalité de la cabine du réseau)	Forfait	501,53 €
Mise en service à la demande du client (rétablissement)	Forfait	188,07 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	125,38 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	250,76 €
Mise à disposition d'impulsions au moment du placement du compteur		devis
Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)		devis
Raccordement cabine HT provisoire		devis
Fourniture des données 1/4h format excel /EAN et par mois	Forfait	79,19 €
Fourniture du graphique des données 1/4h	Forfait	79,19 €
Détection défaut de câble HT par camion laboratoire	Forfait	1.616,75 €
Adaptation ou remplacement des transformateurs de mesure (hors pièce)	Forfait	752,29 €
Localisation ou identification d'un câble	Forfait	475,12 €
Mise hors tension d'un raccordement souterrain		devis

Tarifs de Distribution et de Raccordement

Année

2023

A.I.E.G

Tarifs électricité

Les Communes AIEG

Commune	Localité	CP
Andenne	Andenne-Ville	5300
Andenne	Bonneville	5300
Andenne	Coutisse	5300
Andenne	Landenne	5300
Andenne	Maizeret	5300
Andenne	Namêche	5300
Andenne	Sclayn	5300
Andenne	Seilles	5300
Andenne	Thon-Samson	5300
Andenne	Vezin	5300
GESVES	Faulx-Les-Tombes	5340
GESVES	Gesves	5340
GESVES	haltinne	5340
GESVES	Mozet	5340
GESVES	Soree	5340
OHEY	Evelette	5350
OHEY	Goesnes	5353
OHEY	Haillot	5351
OHEY	Jallet	5354
OHEY	Ohey	5350
OHEY	Perwez	5353
RUMES	La Glanerie	7611
RUMES	Rumes	7610
RUMES	Taintignies	7618
Viroinval	Dourbes	5670
Viroinval	Le Mesnil	5670
Viroinval	Mazée	5670
Viroinval	Nismes	5670
Viroinval	Oignies	5670
Viroinval	Olloy	5670
Viroinval	Treignes	5670
Viroinval	Vierves	5670

ETUDES

Prélèvement (NV Racc ou adaptation racc exist)	Orientation	Détail
P <= 100kVA	€ 297,24	€ 491,83
100kVA < P <= 1000 kVA	€ 276,31	€ 491,83
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Injection (Nouveau raccordement)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 309,79	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44
P > 1000 kVA	€ 2.720,87	€ 5.056,00

Injection (Raccordement existant)	Orientation	Détail
P <= 5kVA	€ -	€ -
5kVA < P <= 10kVA	€ 177,09	€ 192,26
10kVA < P <= 100kVA	€ 297,24	€ 463,58
100kVA < P <= 250 kVA	€ 288,87	€ 463,58
250kVA < P <= 1000 kVA	€ 1.553,31	€ 3.012,14
P > 1000 kVA	€ 2.137,09	€ 3.888,44

Tarif de Raccordement : Clients Basse Tension

Nouveau raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	1.022,20 €	859,08 €
Branchement Tri 10 kVA	1.078,14 €	931,77 €

Modification Raccordement		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	696,44 €	469,64 €
Branchement Tri 10 kVA		

Passage ST --> DT		
	Souterrain	Aérosouterrain
Branchement Mono 10 kVA	462,13 €	
Branchement Tri 10 kVA		

Raccordement Client BT

Poste		PU
Frais d'etude	FF	161 €
Branchement Standard 10 kVA	€	Voir tableau
ce poste comprend :		
Max 20 m de Tresse 4x16 jusqu'à la limite de propriété		
Module du coffret 25S60		
Interrupteur ELOS 125A		
Disjoncteur TECO X A		
Contacteur 63A		
Relais de sortie TCC pour client		
Terminale rétractable		
Cornière de protection + accessoires+ raccordement		
Terminale rétractable + accessoires (armoie EH2)		
Supplément Immobilisation de puissance au déla de 10 kVA	€/kVA	142 €
Divers		Sur Devis
ce poste comprend les travaux complémentaires à réaliser tel :		
pose de cable en domaine privé		
pose de cable en domaine public		
fourniture de la base du coffret 25S60		
déplacement d'un poteau		
implantation dune armoire de trottoire		
Traversée de voirie		

Raccordement Clients MT / TBT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 59,85 €
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF 10.339,06 €
Comprend : Introduction du ou des cables dans cabine Réalisation de l'etancheité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF 1.814,43 €
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
<p>comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture de Logettes MT</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle</p> <p style="margin-left: 40px;">Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW</p> <p style="margin-left: 40px;">Forage dirigé</p> <p style="margin-left: 40px;">Placement d'un RTU</p> <p style="margin-left: 40px;">Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)</p> <p style="margin-left: 40px;">Autres travaux et fournitures</p>	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Client TMT

Poste	PU
TERME A Immobilisation de Puissance	€/kVA 12,56114796
Comprend : Forfait par KVA	
TERME B Raccordement	FF € 18.951,32
Comprend : Introduction du ou des cables dans le poste ELIA Réalisation de l'etancheité Jonction sur cables existants confection des tetes de Cable Manœuvre HT avant intervention Test sur les cables Materiels divers & Deplacements	
TERME C Comptage (*)	FF € 7.577,05
Comprend : compteur AMR Carte SIM et modem pour la télérelève etalonnage et tests * : TI, TP , coffret et Borniers fournis par le client	
TERME D Divers	Sur devis
<p>comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture de Logettes MT</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose d'un cable PRC 95 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 240 Alu Fourniture et pose d'un cable PRC 400 Alu</p> <p style="margin-left: 40px;">Fourniture et pose de deux cables PRC 95 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 240 Alu en protection Différentielle Fourniture et pose de deux cables PRC 400 Alu en protection Différentielle</p> <p style="margin-left: 40px;">Supplément de prix - voirie Communale Supplément de prix - voirie SPW</p> <p style="margin-left: 40px;">Forage dirigé</p> <p style="margin-left: 40px;">Placement d'un RTU</p> <p style="margin-left: 40px;">Pose de cables en terrain privé (tranchée Mise à disposition)</p> <p style="margin-left: 40px;">Autres travaux et fournitures</p>	

Remarques :

- Tarif valable pour prélèvement et/ou injection standard
- Le tracé des câbles est défini par le GRD
- Les différentes protections sont imposées par le GRD
- Câbles dans une seule tranchée standard
- Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance
- Raccordement subordonné à la signature d'un contrat
- Valable pour travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard.
- Pas d'application pour modification d'installation existante ou interventions
- Toute demande spécifique de l'URD est facturée sur base des prix unitaires

Raccordement Immeuble à Appartement

Poste	PU
Frais d'etudes	€ / App 161 €
cout forfaitaire par appartement	
Forfait Raccordement par Appartement	€ / App 2.143,79 €
Supplément Immobilisation de puissance au dela de 10 kVA	€ / kVA 141,93 €
Divers	SUR DEVIS
comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel :	
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine privé	
Fourniture et pose du cable d'alimentation en domaine Public	
Implantation d'armoires de trottoir	
Raccordement de l'immeuble	
Raccordement d'une cabine haute tension	
Déplacement de Poteaux	

Remarques :

1. Ces montants sont applicables pour tout type d'appartement, avec ou sans création de voirie.
2. Ces montants sont valables pour pose en tranchées ouvertes en propriété privée.
3. Non inclus : Forage si obstacle : pont, cours d'eau, chemin de fer, ...
4. Dans le cadre des raccordements d'immeubles à appartement(s), ce coût est appliqué pour toute demande de raccordement.
5. Sera considéré comme immeuble à appartement, tout immeuble comportant plus de 2 logements
6. Le Coût du raccordement de l'immeuble en lui-même sera renseigné sur devis après paiement de l'étude.

Raccordement d'un lotissement ou assimilé

Equipement électrique (prix par mètre HTVA)	
Viabilisation le long de nouvelles voiries (tranchée mise à dispo par le demandeur), ou le long de voirie existante ou privée	168,53 €
Equipement EP (prix HTVA)	
Pose de câble EP dans la même tranchée que le câble électrique	20,92 €
Forfait EP- Voirie existante, réseau existant et support existant: forfait par point lumineux (fourniture crose et candélabre, luminaire std, accessoires)	537,81 €
Forfait EP - Sur nouveau poteau: forfait au m (fourniture et pose du câble, candélabre, luminaire std, accessoires 20 m d'inter-distance)	108,67 €

Divers:

Comprend , les travaux a réaliser en domaine public et privé et autres services tel que:

- Extension réseau hors de la zone de lotissement
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine privé
- Fourniture et pose du câble d'alimentation en domaine public
- Implantation d'armoires de trottoir hors lotissement
- Réalisation de tranchée
- Raccordement d'une cabine haute tension
- Déplacement de Poteaux

FARDE DE PRIX

**DIVERS
PRESTATIONS & FOURNITURES**

TARIFS 2023

RESEAU ELECTRIQUE AERIEN

	Unités	P.A.
Poteau + transport sans plantation		
Poteau 10m/250Kgs	pièce	861,19 €
Poteau 10m/400Kgs	pièce	983,13 €
Poteau 10m/600Kgs	pièce	1.081,59 €
Poteau 10m/800Kgs	pièce	1.186,10 €
Poteau 10m/1000Kgs	pièce	1.296,46 €

Plantation

Plantation de poteau < ou = 1000 kgs	pièce	884,37 €
Plantation de poteau > 1000 kgs < ou = 2000 kgs	pièce	1.588,84 €
Enlèvement de poteau béton avec fondation	pièce	1.248,12 €
Enlèvement de poteau béton sans fondation	pièce	880,13 €
Enlèvement de poteau bois	pièce	200,21 €
Supplément démolition roche	m ³	280,30 €
Main-d'œuvre sans engin	h	63,68 €
Main-d'œuvre avec engin	h	103,62 €

Câble (sans pose)

Câble préassemblé 3 x 95 ² /54,6/2 x 16/25	m	7,09 €
Tresse 4 x 16 ²	m	6,79 €

Enlèvement ou pose de câbles

Déroutage et tirage d'une tresse <= 25 ² : longueur totale	m	3,13 €
Déroutage et tirage d'une tresse > 25 ² : longueur totale	m	10,29 €
Pose préassemblé 70 ² -95 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	173,87 €
Pose tresse 16 ² sur poteau y compris équipement des poteaux	pièce	173,87 €
Pose préassemblé 70 ² sur façade	m	29,57 €
Pose tresse 16 ² sur façade	m	23,97 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble < ou = 35 ²	pièce	312,83 €
Remontée au poteau et raccordement d'un câble > 35 ²	pièce	437,96 €
Démontage réseau préassemblé sans enlèvement des poteaux	m	5,89 €
Démontage réseau cuivre sans enlèvement des poteaux	m	0,55 €
Renouvellement ou nouveau raccordement aérien	m	19,12 €
Déséquipement ou équipement préassemblé 70 ² -95 ² d'une façade pour aménagement	m	7,19 €
Déséquipement ou équipement tresse 16 ² d'une façade pour aménagement	m	5,08 €
Main d'œuvre avec camion élévateur	h	92,42 €

RESEAU ELECTRIQUE BT SOUTERRAIN

Matériel (sans pose ni terrassement)

Câble EXVB 4 x 16 ²	m	9,10 €
Câble EXVB 4 x 25 ²	m	13,13 €
Câble EVAVB 4 x 70 ²	m	41,35 €
Câble EXAVB 4 x 150 ² Alu	m	10,35 €
Câble EVAVB 3 x 120/70 ²	m	59,00 €
Gaine annelée 110 mm	m	1,75 €
Armoire type EH2	pièce	861,13 €
Armoire type EH3	pièce	786,52 €
Couvre-câble 200mm	m	0,88 €

Pose

Pose câble > 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	9,92 €
Pose câble < ou = 35 ² et couvre-câble en tranchée ouverte	m	8,68 €
Pose de gaine annelée 100 mm en tranchée ouverte	m	24,80 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH2	pièce	1.321,71 €
Fourniture, pose et câblage d' une armoire de trottoir type EH3	pièce	1.282,51 €
Introduction câble et câblage d'une armoire EH2 ou EH3	pièce	254,71 €

Terrassement

<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles</i>	49,61 €	m
<i>Tranchée terre plein pour 1 où 2 câbles avec évacuation et remblayage 0/32</i>	88,60 €	m
<i>Tranchée Trottoir pour 1 où 2 câbles</i>	142,62 €	m
<i>Tranchée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	204,62 €	m
<i>Tranchée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	176,88 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie communale pour 1 où 2 câbles</i>	229,43 €	m
<i>Tranchée en traversée voirie régionale pour 1 où 2 câbles</i>	279,03 €	m
<i>Forage dirigé pour 1 câble</i>	235,63 €	m
<i>Pose d'une gaine en tranchée ouverte</i>	24,80 €	m
<i>Main-d'œuvre sans engin</i>	63,68 €	m
<i>Main-d'œuvre avec engin</i>	103,62 €	m

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Fournitures diverses

Module de comptage du coffret 25S60	Pièce	51,81 €
Module de raccordement du coffret 25S60	Pièce	32,48 €
Coffret 25S60 complet avec module de comptage et ELOS	Pièce	108,17 €
Interrupteur ELOS 125A	Pièce	23,88 €
Disjoncteur TECO II 15-40A	Pièce	43,88 €
Disjoncteur TECO II 40-60A	Pièce	50,43 €
Disjoncteur TECO IV 15/39	Pièce	74,20 €
Disjoncteur TECO IV 40-60A	Pièce	95,76 €
Disjoncteur TECO IV 66-100A	Pièce	199,16 €
Contacteur 63A	Pièce	83,87 €
Terminale rétractable	Pièce	3,55 €

Prestations diverses

Connexion câble de liaison installation client - compteur	Pièce	95,52 €
Etallonnage d'un compteur: contrôle en série	Pièce	191,04 €
Etallonnage d'un compteur: laboratoire	Pièce	756,49 €
Ouverture/fermeture compteur	Pièce	127,36 €
Relevé/vérification index compteur	Pièce	127,36 €
Connexion sur reseau électrique aérien (reconnexion)	Pièce	127,36 €
Coupure alimentation sur réseau électrique souterraine	Pièce	127,36 €
Coupure alimentation sur reseau électrique aérien	Pièce	191,04 €
Remplacement compteur à budget suite à des dégâts causés par le client	Pièce	372,79 €
Activation compteur à budget	Pièce	95,52 €
Désactivation compteur à budget	Pièce	95,52 €
Bris de scellés	Pièce	63,68 €
Fraude	Pièce	691,93 €
Coupure/rétablissement intérieur (compteur)	Pièce	95,52 €
Remplacement compteur suite à des dégâts causés par le client	Pièce	323,83 €
Dépannage/remplacement fusibles pendant les heures de service (coffret existant)	Pièce	95,52 €
Dépannage/remplacement fusibles hors des heures de service (coffret existant)	Pièce	127,36 €
Placement d'un enregistreur de tension à la demande du client	Pièce	127,36 €
Déplacement raccordement (coffret existant)	Pièce	191,04 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	63,68 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	95,52 €

Fournitures et prestations BT

Unités P.A.

Branchement et groupe de comptege

Placement compteur mono supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	823,43 €
Placement compteur tri supplémentaire (si moins de 3 au total)	Pièce	677,06 €
Remplacement compteur ordinaire par bihoraire	Pièce	462,13 €
Remplacement fusibles par disjoncteur mono	Pièce	139,40 €
Remplacement fusibles par disjoncteur tétra	Pièce	169,72 €
Raccordement câble de branchement	Pièce	95,52 €
Renforcement/Déforçement protection par réglage	Pièce	95,52 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur mono)	Pièce	139,40 €
Renforcement/Déforçement protection (nouveau disjoncteur tétra)	Pièce	169,72 €
Enlèvement raccordement aérien (enlèvement compteur non compris)	Pièce	127,36 €
Déplacement de compteur sans fourniture du coffret 25S60	Pièce	191,04 €
Remplacement du compteur dans coffret existant (sans remplacement du câble de raccordement ni augmentation de puissance)	Pièce	159,68 €
Enlèvement compteur électrique	Pièce	127,36 €
Contact hors potentiel	Pièce	56,61 €

FOURNITURES ET PRESTATIONS MT

Unités P.A.

Fournitures et prestations diverses

	Unités	P.A.
Manoeuvres à la demande de l'utilisateur du réseau	Forfait	509,43 €
Suppression définitive du raccordement (sans enlèvement)		devis
Mise en/hors service cabine HT	Forfait	191,04 €
Localisation d'un câble en domaine privé	Forfait	509,43 €
Mise en/hors service cabine client (isolement de la totalité de la cabine du réseau)	Forfait	509,43 €
Mise en service à la demande du client (rétablissement)	Forfait	191,04 €
Déplacement inutile pdt les heures de service	Pièce	127,36 €
Déplacement inutile hors des heures de service	Pièce	254,71 €
Mise à disposition d'impulsions au moment du placement du compteur		devis
Mise à disposition d'impulsions pour comptage (pas de changement de compteur)		devis
Raccordement cabine HT provisoire		devis
Fourniture des données 1/4h format excel /EAN et par mois	Forfait	80,43 €
Fourniture du graphique des données 1/4h	Forfait	80,43 €
Détection défaut de câble HT par camion laboratoire	Forfait	1.621,74 €
Adaptation ou remplacement des transformateurs de mesure (hors pièce)	Forfait	764,14 €
Localisation ou identification d'un câble	Forfait	482,60 €
Mise hors tension d'un raccordement souterrain		devis